

BÂTIR

ensemble notre culture commune

Politique sur l'intégration nationale



Cette publication a été réalisée par le Sous-ministériat de la promotion de la langue française, des partenariats et de la francophonie canadienne en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est offerte en ligne.
Il est possible d'obtenir, sur demande, une version adaptée.
Pour toute information :

Direction des communications
du ministère de la Langue française
1^{er} étage, 1.421
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca

Site Web : www.quebec.ca/gouvernement/ministeres/langue-francaise

Dépôt légal – Juin 2026
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-555-04229-2

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2026



Mot du ministre

de la Langue française

L'adoption, en mai 2025, de la *Loi sur l'intégration à la nation québécoise* a constitué un jalon important dans l'élaboration du modèle québécois de vivre-ensemble. Ce nouveau modèle, l'intégration nationale, établit en quelque sorte un nouveau contrat social. Il repose sur des fondements qui sont au cœur de l'identité québécoise, positionnant la langue française comme langue commune et langue d'intégration, définissant notre culture commune comme le socle permettant de bâtir une nation unie et établissant les rôles et responsabilités de chacun, pour une meilleure cohésion sociale.

Dans la foulée de cette loi fondamentale, le gouvernement du Québec édicte maintenant, pour la toute première fois de son histoire, une politique gouvernementale mettant en œuvre son propre modèle d'intégration. Cette politique permettra d'informer et de mobiliser l'ensemble des ministères et organismes de l'État ainsi que leurs nombreux partenaires.

Avec cette politique, nous disposons d'un outil supplémentaire pour faire connaître notre culture commune, développer un fort sentiment d'appartenance au Québec et mieux faire nation, tous ensemble.

Jean-François Roberge

Table des matières

INTRODUCTION	1
Une vision rassembleuse pour la société québécoise	1
Une structure en quatre chapitres	3
CHAPITRE 1 : LE PARCOURS HISTORIQUE DU VIVRE-ENSEMBLE AU QUÉBEC	5
Les ancrages historiques : une culture commune endurente, forte et cohésive	5
Une nation fière en quête d'un modèle d'intégration à la nation québécoise	7
CHAPITRE 2 : LES ENJEUX SOCIÉTAUX	12
ENJEU 1 : La continuité de la nation québécoise, la seule société majoritairement francophone en Amérique du Nord	12
ENJEU 2 : L'adhésion et la contribution de toutes et tous à la culture commune	14
ENJEU 3 : La cohésion sociale fondée sur un sentiment d'appartenance partagé.	16
ENJEU 4 : L'accueil, l'hospitalité et le vivre-ensemble comme éléments du modèle québécois	18
CHAPITRE 3 : L'INTÉGRATION NATIONALE, UNE VISION POUR L'AVENIR	20
Les deux conditions essentielles pour une intégration réussie au Québec	21
Le renforcement du sentiment d'appartenance à la nation québécoise et à la culture commune	21
Le juste équilibre entre la vitalité de la culture commune et la reconnaissance de la diversité culturelle	23
L'intégration nationale, un modèle ancré dans la réalité québécoise.	25
La définition du modèle	26
Les assises théoriques	27
Les fondements	27
Les devoirs de l'État du Québec	29

Les attentes à l'égard de toutes les Québécoises et de tous les Québécois	30
La portée de l'intégration nationale	31
Les nations autochtones du Québec	32
La communauté québécoise d'expression anglaise	32
Les objectifs de la politique	33
Objectif 1 : Assurer la vitalité et la pérennité du caractère distinct et francophone du Québec	34
Objectif 2 : Renforcer l'accès à la culture commune, la connaissance de ses principaux éléments et la participation citoyenne pour l'enrichir	35
Objectif 3 : Favoriser les interactions et consolider les liens de confiance et de solidarité entre les Québécoises et les Québécois de différentes origines	37
Objectif 4 : Mobiliser la population québécoise autour de l'enrichissement de la culture commune et de la pleine participation des personnes de toutes les origines à la vie collective	38
Des aptitudes citoyennes à renforcer	40

CHAPITRE 4 : DES LEVIERS D'ACTION POUR FAIRE VIVRE L'INTÉGRATION NATIONALE **41**

La mise en place du Parcours d'intégration nationale : un accompagnement continu tout au long de la vie et dans ses différentes dimensions	41
L'exemplarité de l'État québécois et de ses partenaires	43
Une gouvernance axée sur l'atteinte des objectifs, la cohérence dans le partage des responsabilités et l'efficacité des actions	45

Introduction

Une vision rassembleuse pour la société québécoise

En vertu de la *Loi sur l'intégration à la nation québécoise* (chapitre I-14.02, ci-après nommée la « Loi »), sanctionnée le 28 mai 2025, le Québec a choisi l'intégration nationale comme modèle d'intégration à la nation québécoise. Ce modèle vise à favoriser le vivre-ensemble ainsi que la vitalité et la pérennité de la culture québécoise en tant que culture commune et vecteur de cohésion sociale. L'intégration nationale a pour assise le principe de réciprocité, suivant lequel l'intégration à la nation québécoise constitue un objectif commun et un engagement partagé entre l'État du Québec et toutes les personnes qui y vivent. L'article 8 de la Loi prévoit que le ministre responsable élabore, en collaboration avec les ministres concernés, puis soumet à l'approbation du gouvernement une politique sur l'intégration à la nation québécoise et à la culture commune.

La présente politique a pour fonction première de dessiner une vision rassembleuse pour l'ensemble de la société québécoise. Cette vision s'appuie à la fois sur le parcours historique du Québec en matière de vivre-ensemble et sur le choix de l'intégration nationale pour relever les défis liés à l'intégration à la nation québécoise. Ainsi, la Politique invite l'ensemble du Québec à se rallier à la vision suivante :

S'engager collectivement à faire du Québec une société qui favorise le vivre-ensemble en français et le partage d'une culture commune rassembleuse.

Cette vision s'appuie sur une définition claire de la culture commune et de son caractère évolutif et essentiel au fonctionnement d'une société comme le Québec. En effet, les sociétés humaines possèdent une culture commune composée notamment de codes ou de référents culturels et historiques, d'institutions et de modes de fonctionnement qui sont partagés et compris par les membres de la société. La culture commune est composée d'éléments qui relèvent des traits proprement culturels du peuple, comme sa langue commune, son patrimoine culturel et ses valeurs distinctives. Elle comporte des caractéristiques civiques qui sont, elles aussi, le fruit du parcours historique spécifique de la nation. Ce sont notamment les institutions démocratiques, les règles de droit et l'organisation des rapports entre l'État et d'autres dimensions de la société, par exemple la sécurité et l'entraide sociale,

les activités économiques et commerciales, les sciences et les arts. Mis ensemble, ces éléments composent la culture commune et expriment une conception spécifique de la collectivité, de son bien-être et de son évolution dans le temps. Cela inclut donc aussi la définition des libertés, des droits et des modalités de leur exercice au sein de la société, ou encore les relations développées avec les autres États, les autres sociétés et les autres nations.

Avant l'officialisation de l'intégration nationale et dans le contexte de l'augmentation des volumes d'immigration et des efforts de régionalisation de l'immigration, plusieurs initiatives ont été déployées en l'absence d'un modèle d'intégration et de vivre-ensemble officiel au Québec. Cette situation a entraîné l'apparition de diverses approches, parfois discordantes, dans le paysage québécois. La présente politique représente une avancée majeure pour dissiper la confusion et l'ambiguïté. À terme, le ralliement autour de l'intégration nationale permettra une meilleure cohérence des actions publiques en adéquation avec la vision commune promue par l'intégration nationale.

Cette politique doit servir de guide pour incarner et concrétiser le nouveau contrat social en matière d'intégration et de vivre-ensemble au Québec. L'intégration nationale soutient une culture commune à laquelle toutes et tous sont appelés à adhérer et à contribuer afin de favoriser des relations interculturelles harmonieuses et de renforcer la cohésion sociale. Pour assurer son déploiement et sa réussite, la Politique doit avant tout permettre des interventions répondant à des enjeux bien définis et orientées vers des objectifs clairs. Les organismes visés par la Loi à l'[article 8](#) et les organisations que peut déterminer le gouvernement conformément à l'[article 10](#) sont appelés à se mobiliser pour faire vivre la Politique et sa vision, car l'intégration nationale requiert une vaste mobilisation collective. Les enjeux et les objectifs décrits dans la présente politique ont été développés en cohérence avec cette vision. Ils traitent de nombreux sujets importants pour la nation québécoise et la culture commune, y compris, entre autres, les sujets suivants mentionnés à l'[article 9](#) et à l'[article 14](#) de la Loi :

- l'accueil au sein de la société québécoise des personnes immigrantes, leur accompagnement et leur intégration au marché du travail, notamment en fonction des réalités locales et régionales, en vue d'assurer leur pleine participation, en français, à la société québécoise ;
- les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises, dont l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la lutte contre le racisme et la discrimination ;
- la laïcité de l'État ;
- la mixité culturelle ;
- l'accès aux œuvres et aux contenus culturels ainsi qu'aux biens patrimoniaux québécois, leur mise en valeur et leur découvrabilité ;

- le drapeau et les autres emblèmes du Québec et le respect de ces emblèmes attendu de toute personne au Québec ;
- l'apprentissage du français et de l'histoire de la nation québécoise ;
- la pérennité, la vitalité et le partage de la langue française ainsi que de la culture commune sous toutes ses formes ;
- la recherche et la diffusion du savoir sur l'intégration nationale et sur la culture commune ;
- l'intégration à la nation québécoise, le développement de la culture commune et les relations interculturelles ;
- le renforcement du sentiment d'appartenance de toutes les Québécoises et de tous les Québécois à la nation québécoise ;
- la cohérence de l'action de l'État en matière d'intégration à la nation québécoise, de développement de la culture commune et de relations interculturelles.



Une structure en quatre chapitres

Pour rallier l'ensemble de la population québécoise à cette vision de société, la Politique mise sur la compréhension commune en mettant en lumière l'historique du vivre-ensemble en contexte de diversité culturelle au Québec, les enjeux sociétaux actuels, les objectifs communs visés et les leviers d'actions qui permettront de faire vivre l'intégration nationale.

1

Le **chapitre 1** rappelle que le Québec d'aujourd'hui est le berceau d'une nation francophone dont la culture commune est endurente, forte et cohésive, ayant fait face à l'adversité plusieurs fois tout au long de son histoire pour assurer son existence. Cette histoire est celle d'une nation francophone fière de ses réalisations et de sa riche diversité culturelle : une diversité qui est constitutive du Québec depuis ses débuts. Ce faisant, la nation québécoise s'est donnée comme visée non seulement d'assurer la continuité de son caractère distinct et francophone, mais aussi de prospérer en tant que nation démocratique accueillante et inclusive. Pour y parvenir, le Québec a réalisé, au cours des dernières décennies, des avancées importantes en matière de politiques publiques, jetant les bases d'un nouveau modèle adapté à la réalité du Québec d'aujourd'hui : l'intégration nationale.

2

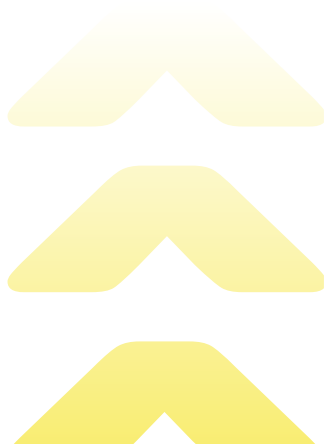
Le **chapitre 2** expose les grands enjeux qui préoccupent l'État québécois et qui nécessitent une action publique et collective. Leur importance est telle que les négliger entraînerait des conséquences majeures pour la nation québécoise. L'adoption de l'intégration nationale a pour principale fonction de rallier l'ensemble du Québec autour d'objectifs sociétaux clairs et déterminants, conçus pour répondre à l'évolution de ces enjeux.

3

Le **chapitre 3** explique en détail le modèle de l'intégration nationale. Il présente d'abord les deux conditions essentielles au bon fonctionnement du vivre-ensemble au Québec : 1) un fort sentiment d'appartenance partagé et 2) un juste équilibre entre la culture commune et la reconnaissance de la diversité culturelle et de sa contribution à la société et à la culture commune. Le chapitre décrit ensuite les éléments qui constituent l'intégration nationale et qui en font un modèle ancré dans la réalité du Québec et adapté à ses spécificités. Enfin, il précise les grands objectifs sociétaux et les aptitudes citoyennes correspondantes à favoriser pour concrétiser la vision de l'intégration nationale.

4

Le **chapitre 4** annonce les trois grands leviers d'actions qui feront vivre l'intégration nationale. Il introduit d'abord le Parcours d'intégration nationale, la mesure phare de la Politique, qui vise l'ensemble des Québécoises et des Québécois et qui mobilise un vaste réseau de partenaires de l'État québécois. Ultimement, le Parcours servira à renforcer les aptitudes citoyennes facilitant l'atteinte des objectifs de la Politique. Le chapitre traite ensuite du rôle de leader de l'État québécois en tant que principal levier d'action de la nation québécoise et souligne l'importance de l'exemplarité de l'action publique en matière d'intégration nationale. Enfin, il présente le rôle du ministère de la Langue française comme coordonnateur d'une structure de gouvernance favorisant le partage des responsabilités et l'efficacité des actions.



CHAPITRE 1 :

Le parcours historique

du vivre-ensemble au Québec

Les ancrages historiques : une culture commune endurante, forte et cohésive

Le Québec, c'est l'histoire d'un peuplement unique qui a toujours su faire preuve de dynamisme, de créativité et de résilience. C'est un peuple d'expression française qui a développé une conscience collective forte, celle de former une nation démocratique fière, distincte et francophone en Amérique du Nord. Dans un Canada majoritairement anglophone et face à la mondialisation culturelle, le Québec a su perdurer à travers les siècles et faire face à de nombreux obstacles pour assurer la continuité de sa culture et de sa langue.

Ayant vécu des pressions assimilationnistes et des assauts contre ses droits et son existence, la nation québécoise connaît l'importance de la solidarité pour résister à l'homogénéisation des cultures et préserver la vitalité d'un peuplement unique en Amérique du Nord. Ainsi, au fil du temps, elle s'est donnée comme visée non seulement d'assurer la continuité du caractère distinct et francophone du Québec, mais aussi de prospérer en tant que nation démocratique, accueillante et inclusive. Ce dessein commun structure le vivre-ensemble et s'appuie sur la reconnaissance, la mobilisation et l'engagement des Québécoises et des Québécois de toutes origines.

La nation québécoise est fière de trouver son bien-être collectif dans la paix, le respect et la collaboration, des valeurs incarnées par bon nombre de voyageuses et de voyageurs, de bâtisseuses et de bâtisseurs de l'Amérique francophone, avant comme après l'établissement de la domination britannique en Amérique du Nord. L'histoire de la nation québécoise prend sa source à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent, dans la rencontre entre les premiers colons français venus s'établir en Amérique dès le XVI^e siècle et les nations autochtones présentes sur le territoire depuis des temps immémoriaux. Bien que des conflits aient émergé de ces contacts, la collaboration, les échanges et les alliances avec les peuples autochtones ont indéniablement contribué à faciliter l'installation et la prospérité des habitants et habitantes de la Nouvelle-France et à façonner la naissance d'une nouvelle identité, fortement ancrée dans ce vaste territoire et distincte de celle des Françaises et Français européens. L'héritage de ce peuplement d'origine s'exprime encore aujourd'hui dans l'esprit de découverte, d'innovation et de persistance qui imprègne la culture québécoise : l'ambition de se mesurer au monde plutôt que de le dominer.

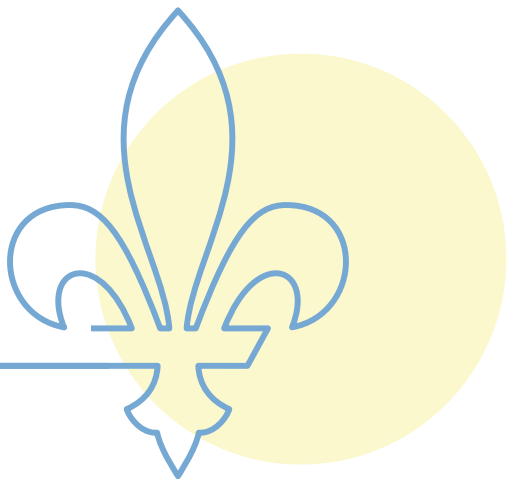
L'histoire du Québec est aussi celle de la naissance d'une nation francophone riche en diversité : une caractéristique qui fait partie intégrante du Québec depuis le début de son histoire. Au fil du temps, le Québec a su affirmer avec brio son caractère distinct et sa culture francophone en Amérique du Nord. Il a étendu la portée de sa démocratie et du respect des droits et libertés de la personne, érigeant ainsi les caractéristiques de sa propre cohésion sociale. Ce qui unit l'ensemble de la population québécoise et qui en fait une nation à part entière, c'est le choix de poursuivre son émancipation collective au moyen de valeurs démocratiques et de la participation à des institutions partagées qui les incarnent. Comme dans toutes les sociétés, l'appartenance collective au Québec repose à la fois sur des référents historiques et mémoriels et sur des référents culturels communs. Ces derniers évoluent au gré de l'expérience démocratique collective qui les façonne et détermine ce qu'elle laissera en héritage.

Moment déterminant de son histoire, la Conquête de la Nouvelle-France par l'Empire britannique en 1760 a profondément marqué la mémoire collective. Elle a contribué à aiguïser le désir historique de préserver et d'affirmer une nation francophone en Amérique dans un contexte défavorable à l'atteinte de cet objectif. Après la Conquête, le développement de la société s'est poursuivi avec l'arrivée de populations anglaises, irlandaises et écossaises, qui ont contribué de façon significative à la prospérité et à la diversité culturelles du Québec. Plus encore, cette diversité a permis au Québec de façonner une culture et un patrimoine uniques en associant aux fondements identitaires hérités de la France des apports issus du système britannique, tels que le droit criminel, le parlementarisme et des innovations industrielles. Le Québec a ainsi su tirer le meilleur des influences française et britannique pour forger une société distincte et résiliente.

La présence de personnes d'ascendance africaine est aussi un fait important de l'histoire du Québec. Remontant à plus de 300 ans, cette présence a grandement contribué à l'histoire et à l'essor de la société québécoise¹.

Dès la deuxième moitié du XVIII^e siècle, l'histoire du Québec a aussi été façonnée par l'arrivée de personnes immigrantes venues de partout dans le monde dans l'espoir d'une vie meilleure, qui ont enrichi la société québécoise de nouveaux rêves et de talents variés. Ce fut notamment le cas des loyalistes américains, des Irlandaises et des Irlandais fuyant la famine et le choléra, des Juives et des Juifs d'Europe de l'Est cherchant à échapper aux pogroms, des Italiennes et des Italiens quittant des conditions économiques difficiles et, plus récemment, des personnes venues d'Europe, des Antilles, de l'Amérique latine, du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Asie pour améliorer leur niveau de vie, occuper un emploi, développer leur plein potentiel, rejoindre un membre de leur famille ou échapper à la guerre ou à la persécution. La société québécoise a fait preuve d'accueil et d'hospitalité et a pu bénéficier, en retour, de l'apport des différentes populations immigrantes dans toutes les dimensions de la vie collective.

1. À ce sujet, le 23 novembre 2006, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la *Loi proclamant le Mois de l'histoire des Noirs*, qui vise à reconnaître l'apport de ces personnes à l'histoire du Québec, à renforcer la capacité d'agir et la fierté ainsi qu'à favoriser les rapprochements interculturels entre toutes les Québécoises et tous les Québécois. Voir aussi : [Arnaud Bessièrre, La contribution des Noirs au Québec : quatre siècles d'une histoire partagée, Les Publications du Québec, 2012, 176 p.](#)



Une nation fière en quête d'un modèle d'intégration à la nation québécoise

Au cours de son histoire, la nation québécoise s'est donné les bases lui permettant d'officialiser son propre modèle d'intégration. Pour y parvenir, le Québec a dû fournir des efforts soutenus au cours des dernières décennies. Cela a nécessité que la population se mobilise et s'engage dans l'édification d'une nation libre et démocratique, qui conjugue son identité distincte et francophone avec la reconnaissance de la richesse de sa diversité culturelle. Ainsi, le Québec a depuis longtemps emprunté sa propre voie : celle d'une culture commune forte et cohésive qui favorise les rapprochements et les échanges interculturels en permettant à toutes et à tous de vivre des expériences communes ainsi que de façonner librement et activement la culture québécoise.

Avant les années 1960, une vaste majorité de la population du Québec se définissait selon une descendance culturelle particulière, marquée par un attachement à la religion catholique et à la langue française. Une grande majorité de la population du Québec s'identifiait alors comme canadienne-française, se reconnaissant comme membre d'un groupe minoritaire disséminé à travers la fédération canadienne. Une importante minorité canadienne-anglaise au Québec se définissait également selon des bases généalogiques, culturelles et religieuses. En outre, le système scolaire biconfessionnel, mis en place par l'Acte de Québec en 1774, a contribué à une différenciation des communautés anglophones et francophones².

2. Ce système, organisé autour de deux réseaux scolaires distincts, un réseau catholique majoritairement francophone et un réseau protestant majoritairement anglophone, a pris fin au Québec en 1998 avec l'abolition des commissions scolaires confessionnelles au profit des commissions scolaires linguistiques francophones et anglophones. Néanmoins, les traces qu'il a laissées dans le paysage linguistique québécois sont encore visibles.

La Révolution tranquille des années 1960 entraîne ensuite une redéfinition majeure des contours de l'identité collective, surtout chez le groupe majoritaire francophone. Davantage liée au territoire du Québec, à l'État-providence en construction, à la langue française comme langue commune de même qu'à des valeurs démocratiques, l'appellation « Canadiens français » cède graduellement la place à l'appellation « Québécois », en référence à l'ensemble des personnes habitant le territoire et se reconnaissant comme telles³. Cette redéfinition transforme la façon d'envisager la vie collective puisque, sans égard aux appartenances particulières, les Québécoises et les Québécois manifestent ainsi la volonté de faire partie d'une même communauté politique où chacune et chacun jouit des mêmes droits et chances. Selon ces nouvelles bases, les relations entre personnes d'origines culturelles diverses au sein de la société québécoise s'inscrivent davantage dans un esprit d'interaction et de mixité culturelle.

Comme au Québec, une redéfinition identitaire est aussi en cours au Canada. D'abord amorcée par les travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (aussi appelée commission Laurendeau-Dunton), cette redéfinition prend une tournure inattendue pour la nation québécoise. La Commission avait pour mandat de départ de « faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme, et de recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que les mesures à prendre pour sauvegarder cet apport⁴ ». En 1971, un glissement s'opère. Dans un discours à la Chambre des communes, le premier ministre Pierre Elliott Trudeau confirme l'adoption de la politique canadienne du multiculturalisme⁵. Il affirme ceci :

« [Il] ne peut y avoir une politique culturelle pour les Canadiens d'origine française et britannique, une autre pour les autochtones et encore une pour tous les autres. Car, bien qu'il y ait deux langues officielles, il n'y a pas de culture officielle, et aucun groupe ethnique n'a la préséance. Il n'y a pas un citoyen, pas un groupe de citoyens qui soit autre que canadien, et tous doivent être traités équitablement⁶. »

3. Cette évolution identitaire est bien représentée par le parcours de la chanson de Claude Gauthier *Le grand six pieds* (1961), dont le vers « Je suis de nationalité canadienne-française » devient « Je suis de nationalité québécoise-française » en 1965. Puis, à partir de 1970, Gauthier chante aussi « Je suis de nationalité québécoise ». (Gilles Perron. « Le territoire de la chanson québécoise », *Québec français*, n° 154, 2009, p. 54-56. En ligne : <https://www.erudit.org/fr/revues/qf/2009-n154-qf1095144/1813ac.pdf>)

4. Bilan Québec. « Site encyclopédique sur l'histoire du Québec depuis 1900 », dans Perspective Monde, outil pédagogique des grandes tendances mondiales depuis 1945, *Dévoilement de l'énoncé du mandat de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, s. d. En ligne : <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/quebec/evenements/1597>

5. Pierre Elliott Trudeau (premier ministre). « La mise en œuvre de la politique du multiculturalisme dans un cadre bilingue », *Débats de la Chambre des communes*, 28^e législature, 3^e session, vol. 8, vendredi 8 octobre 1971, p. 8545. En ligne : <https://n2t.net/ark:/69429/m0f76639pg6w>.

6. *Idem*.

L'approche multiculturaliste du gouvernement fédéral est immédiatement jugée inadéquate pour le Québec, qui considère que le maintien d'une société francophone en Amérique nécessite l'affirmation du statut particulier de sa langue et de son identité sur son territoire. Dans une lettre adressée au premier ministre canadien, datée du 11 novembre 1971, le premier ministre québécois Robert Bourassa souligne que la politique canadienne contredit le principe de l'égalité des deux peuples fondateurs et dissocie la culture de la langue. Pour ces raisons, il informe que :

« le Québec n'adopte pas, au niveau du principe du multiculturalisme, l'approche de votre gouvernement [...] [puisque] cette notion paraît difficilement compatible avec la réalité de la population québécoise où il y a une présence dominante d'une population de langue et de culture françaises, en plus d'une minorité importante de langue et de culture anglaises ainsi que de nombreuses minorités d'autres langues et d'autres cultures. Plus simplement, si le gouvernement fédéral assume des obligations générales vis-à-vis de toutes les cultures qui se rencontrent au Canada, le Québec se doit d'assumer le rôle de premier responsable sur son territoire de la permanence de la langue et de la culture françaises. Le gouvernement du Québec se sent donc une responsabilité particulière pour assurer le rayonnement de la culture française dans le contexte nord-américain et il entend continuer de le faire par tous les moyens à sa disposition. Ceci ne signifie pas qu'il puisse y avoir la moindre discrimination envers les autres cultures⁷. »

Signe de la volonté de la nation québécoise de se doter de son propre modèle de vivre-ensemble, le Québec adopte à quelques années d'intervalle deux chartes structurantes : la *Charte des droits et libertés de la personne* en 1975 et la *Charte de la langue française* en 1977. La *Charte des droits et libertés de la personne* garantit les droits et libertés de toutes les Québécoises et de tous les Québécois. En plus d'être protégées contre toute discrimination fondée sur l'origine ethnique ou nationale, les minorités culturelles se voient aussi reconnaître le droit « de maintenir et de faire progresser leur propre vie culturelle avec les autres membres de leur groupe » (chapitre C-12, [article 43](#)). Document législatif de nature constitutionnelle, la *Charte des droits et libertés de la personne* inscrit le Québec dans la modernité démocratique, le met en phase avec ses obligations internationales et n'a pas d'équivalent en Amérique du Nord quant à sa portée, incluant notamment les droits à une instruction publique gratuite et à un environnement sain. Elle contribue aussi positivement à un vivre-ensemble harmonieux en assurant l'égale jouissance de la protection de la loi.

7. La lettre de Robert Bourassa adressée à Pierre Elliott Trudeau a été rendue publique à cette époque. Voir : *Le Devoir*, « Multiculturalisme : de sérieuses réserves du Québec », mercredi 17 novembre 1971, p. 2, collections de BANQ. En ligne : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2773924>.

Pour sa part, la *Charte de la langue française* consolide un élément central et distinctif de la nation québécoise en confirmant que le français est la seule langue officielle de l'État du Québec et que l'Assemblée nationale du Québec « est résolue à faire du français la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires⁸ ». Par ailleurs, la Charte prévoit des dispositions particulières pour la communauté québécoise d'expression anglaise ainsi que pour les Premières Nations et les Inuit. De façon déterminante en matière d'intégration des personnes immigrantes, elle impose l'enseignement en français aux enfants des personnes immigrantes en âge de fréquenter le système scolaire (préscolaire, primaire et secondaire⁹).

C'est avec le plan d'action *Autant de façons d'être Québécois* de 1981 que le Québec adopte pour la première fois une politique publique d'intégration et de vivre-ensemble. Héritier de la Politique québécoise du développement culturel de 1978, ce plan d'action insiste sur l'atteinte de l'équilibre entre la mise en valeur du caractère distinct et francophone du Québec et l'ouverture aux apports multiples de sa diversité culturelle selon l'approche de la convergence culturelle. Cette approche se veut une troisième voie, distincte du *melting pot* (creuset) à l'américaine et de l'approche mosaïque (multiculturalisme) à la canadienne. Elle fait cependant l'objet de certaines critiques, certains y voyant un mouvement unidirectionnel des cultures minoritaires vers la culture de tradition française de la majorité. Néanmoins, à l'époque, l'approche de la convergence culturelle représente une tentative positive de faire évoluer le Québec vers l'affirmation de son caractère distinct et francophone tout en valorisant sa diversité culturelle.

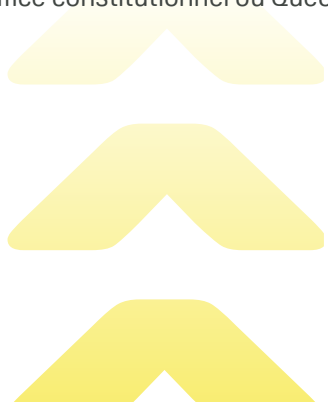
Riche de l'expérience acquise dans les décennies précédentes, l'Assemblée nationale du Québec adopte à l'unanimité, en 1990, l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration *Au Québec pour bâtir ensemble*. Celui-ci propose une innovation majeure et toujours pertinente aujourd'hui : une conception bidirectionnelle de l'intégration s'appuyant sur un « contrat moral » qui repose sur le principe de la réciprocité. Selon cette conception, les personnes immigrantes doivent s'accoutumer à leur société d'accueil dans le respect des valeurs démocratiques et la société doit, en contrepartie, s'ouvrir à l'apport de ces personnes et favoriser leur pleine participation aux différentes dimensions de la vie collective. En somme, l'effort d'intégration est partagé entre la personne immigrante et la société d'accueil.

8. Voir le préambule de la [Charte de la langue française](#) (chapitre C-11) : « L'Assemblée nationale reconnaît la volonté des Québécois d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française. Elle est donc résolue à faire du français la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires. »

9. Cette obligation s'applique au réseau scolaire public et aux établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions. La *Charte de la langue française* prévoit des exceptions. Par exemple, un enfant qui est un ressortissant étranger et qui séjourne au Québec de façon temporaire peut, à la demande de l'un de ses parents, être exempté temporairement de l'application de cette obligation.

Par la suite, durant la décennie 2000, l'État québécois multiplie les initiatives pour faire augmenter les volumes d'immigration afin de répondre à des besoins économiques, tout en misant sur les initiatives pour valoriser la diversité culturelle du Québec. L'approche en matière d'intégration et de vivre-ensemble qui est mise de l'avant se concentre essentiellement sur l'apport économique de l'immigration et sur la reconnaissance des différents groupes culturels qui cohabitent au Québec. Simultanément, d'importants enjeux internationaux et nationaux, comme la croissance des inégalités, la précarité des finances publiques, l'insécurité environnementale et économique, les mouvements migratoires sans précédent et la guerre contre le terrorisme (après les attentats du 11 septembre 2001), soulèvent des inquiétudes au sein des sociétés démocratiques contemporaines. Et ces turbulences n'épargnent pas les relations interculturelles. Au Québec, la décennie 2000 est caractérisée par une tension entre, d'un côté, un discours gouvernemental et des politiques insistant sur la contribution, principalement économique, de l'immigration et de la diversité culturelle et, de l'autre côté, des débats publics portant sur la volonté de concilier un modèle d'intégration à la nation québécoise et un vivre-ensemble favorisant la pérennité et la vitalité d'une nation distincte et francophone en Amérique du Nord. Afin de se doter d'une cohérence d'ensemble, le gouvernement du Québec adopte en 2015 la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec*. Celle-ci préconise une vision où la participation des personnes immigrantes à la vie collective repose sur l'interculturalisme et sur le principe de l'engagement partagé, des notions héritées du contrat moral des années 1990.

La décennie 2020 voit ensuite naître plusieurs initiatives liées au vivre-ensemble et au renforcement de la cohésion sociale. Parmi celles-ci figurent la mise sur pied du Groupe d'action contre le racisme, la *Loi sur la laïcité de l'État* (chapitre L-0.3), la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (2022, chapitre 14) de même que la *Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec* (2026, chapitre 6). Ces initiatives s'inscrivent dans une réflexion globale et transversale sur ce qui unit l'ensemble des Québécoises et des Québécois. C'est finalement après plus de six décennies de travaux d'édification que l'État du Québec officialise un modèle d'intégration dans une loi. En effet, depuis le 28 mai 2025, « l'intégration nationale » est le modèle officiel du Québec en vertu de la *Loi sur l'intégration à la nation québécoise* (chapitre I-14.02). L'intégration nationale tient compte de l'histoire du Québec, de sa composition sociodémographique, de ses besoins actuels et de ses aspirations pour l'avenir. Parce qu'il renforce la nation québécoise dans le respect de la diversité culturelle et le partage d'une culture commune, le modèle de l'intégration nationale est un élément constitutif de l'édifice constitutionnel du Québec.



CHAPITRE 2 :

Les enjeux sociétaux

L'intégration nationale est un nouveau modèle qui répond à des enjeux sociétaux actuels. La Politique doit d'abord cibler les enjeux qui mettent au défi la concrétisation de sa vision. Cette étape déterminante établit les bases nécessaires à la définition d'objectifs communs fondamentaux pour le Québec, à la priorisation des actions et à une intervention publique efficace. Les quatre enjeux sociétaux présentés ci-après sont largement reconnus au Québec comme étant prioritaires et nécessitent la mobilisation de l'ensemble de la société québécoise.

1

ENJEU 1 : **La continuité de la nation québécoise, la seule société majoritairement francophone en Amérique du Nord**

Sous l'impulsion de la volonté populaire, les institutions démocratiques et le pouvoir politique québécois se sont développés, notamment, pour protéger et valoriser le caractère distinct et francophone du Québec. Toutefois, le Québec est la seule société majoritairement francophone en Amérique du Nord, où l'on estime à seulement 2 % la proportion de francophones. Cette réalité fait du Québec une société distincte, au Canada et en Amérique du Nord. Elle en fait aussi une nation à part entière qui contribue au rayonnement de la langue française sur le continent nord-américain et dans la francophonie. De plus, en raison de sa situation particulière, le Québec est l'un des principaux initiateurs et promoteurs, sur la scène internationale, de la protection de la diversité des expressions culturelles, en cohérence avec les principes universels des droits de la personne¹⁰.

10. Louise Beaudoin, Clément Duhaime, Véronique Guèvremont et Patrick Taillon. « La souveraineté culturelle du Québec à l'ère du numérique : rapport du comité-conseil sur la découvrabilité des contenus culturels », janvier 2024.

En ligne : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/culture-communications/publications-adm/rapport/Rapport-La_souverainete_culturelle_numerique.pdf.

La culture anglophone des États-Unis occupe une position de force à l'échelle internationale, ce qui exerce des pressions sur le Québec et les autres nations attachées à leur culture nationale, à leurs modes de mobilisation collective et à leurs institutions démocratiques distinctes. Ces pressions véhiculent non seulement les produits culturels des États-Unis, mais aussi une vision de la société et des valeurs qui ne reflètent pas la diversité des expériences humaines. Aujourd'hui, les outils numériques amplifient cette influence en diffusant une vision souvent monolithique et homogène de la société, sans égard aux différents contextes nationaux, culturels, démocratiques ou juridiques.

L'émergence rapide des outils d'intelligence artificielle accentue ces pressions, leur influence sur les modes d'expression pouvant contribuer à un certain aplanissement culturel, au détriment des dialectes, des langues et des cultures minoritaires¹¹.

Malgré tout, le Québec a toujours su concilier sa participation au développement du commerce mondial avec la reconnaissance et le respect de son identité nationale. Il a toujours réussi à faire respecter ses propres aspirations démocratiques et ses intérêts socioéconomiques, malgré son poids démographique limité au sein de la fédération canadienne et du continent nord-américain. L'État québécois assume ses responsabilités en veillant à la cohésion sociale du Québec, à son épanouissement collectif et à la vitalité de sa culture commune.

La sensibilisation et la solidarité des Québécoises et des Québécois s'avèrent essentielles dans un contexte de révolution numérique, où la culture tend à être transformée en produit commercial et où certaines grandes entreprises des technologies numériques déploient d'importants moyens pour combattre les réglementations, les protections socioculturelles et les institutions démocratiques qui, elles, servent les intérêts de la nation québécoise. Les répercussions de la transformation numérique sur les relations interpersonnelles, de même que les conséquences du contrôle accru exercé par les entreprises technologiques sur la consommation, le divertissement et le développement des identités culturelles, doivent être prises en compte.

L'État québécois doit assumer plus que jamais sa responsabilité historique à l'égard de l'avenir du caractère distinct et francophone du Québec et proposer des mesures pour assurer la continuité de la nation québécoise, la seule société majoritairement francophone en Amérique du Nord.

11. Hiromu Yakura, Ezequiel Lopez-Lopez, Levin Brinkmann, Ignacio Serna, Prateek Gupta, Ivan Soraperra et Iyad Rahwan. « Empirical evidence of Large Language Model's influence on human spoken communication », 8 juillet 2025. En ligne : <https://doi.org/10.48550/arXiv.2409.01754>. Voir aussi Octavio Kulesz, Jeremy Peter Allen, Adam Basanta, Alexandra Bensamoun, Colette Brin, Yves Jacquier, Véronique Rankin, Bryan Myles et Véronique Guèvremont. *Dialogues Interdisciplinaires : Repenser la culture à l'ère de l'IA*, 2025, <https://doi.org/10.61737/DQDB9915> ; et Juliane C. Lelarge. « Protéger la diversité des langues face à l'IA », *Radio-Canada*, 17 avril 2026. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2246151/diversite-langue-quebecoise-ia-intelligence-artificielle>.

2

ENJEU 2 : L'adhésion et la contribution de toutes et tous à la culture commune

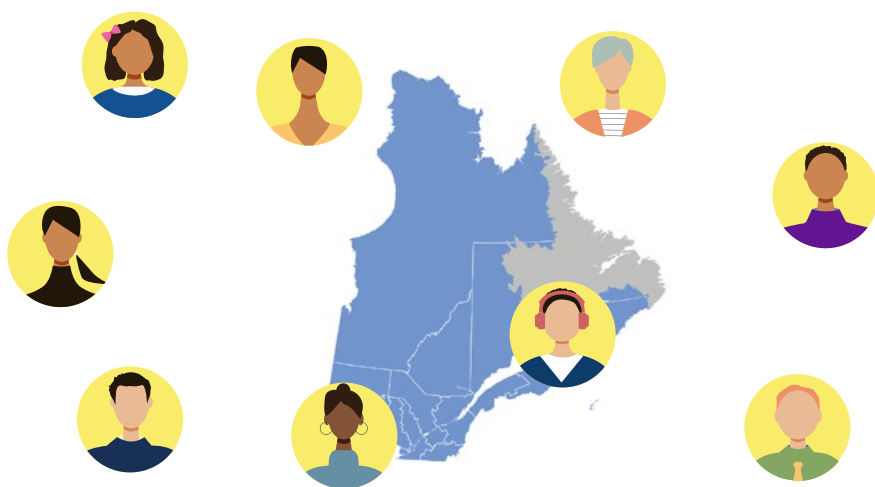
La culture d'une société révèle ce que partagent les personnes qui en font partie, ce qu'elles ont en commun. Elle est primordiale puisqu'elle contient l'ensemble des clés requises pour comprendre le fonctionnement de la collectivité et pour y participer, telles que les codes et les référents culturels, les valeurs importantes, les institutions et les modes de fonctionnement.

Puisque les membres d'une société sont appelés à connaître leur culture commune, à y adhérer et à y contribuer, les États comme le Québec se préoccupent, par exemple, des tendances et des phénomènes qui influencent la découverte et la consommation des objets culturels nationaux. À ce titre, l'Institut de la statistique du Québec a réalisé, au printemps 2023, l'Enquête québécoise sur la découverte des produits culturels et le numérique, portant sur la population du Québec de 15 ans et plus qui consomme des produits culturels et qui utilise Internet pour découvrir des contenus. Cette étude cerne les principaux enjeux liés à la découvrabilité des objets culturels québécois à l'ère numérique¹². La population québécoise a une relation de proximité avec la culture états-unienne de masse : elle y est constamment exposée, la consomme et cherche à y accéder en langue originale anglaise ou en version traduite en français. En parallèle, la nation québécoise et son milieu culturel font preuve, depuis toujours, d'une grande résilience et d'un dynamisme exceptionnel : les Québécoises et les Québécois partagent une identité nationale distincte et majoritairement francophone malgré leur familiarisation avec la culture états-unienne qui, à partir de sa position privilégiée, déploie toute sa puissance commerciale. En somme, les Québécoises et les Québécois ont suffisamment confiance en leur culture nationale pour dialoguer avec d'autres cultures et même accepter que leurs propositions enrichissent la culture commune au Québec.

Cette ouverture s'étend au-delà des domaines des arts et des lettres. Toutes les dimensions de la culture québécoise sont en étroite relation avec les propositions, les tendances et les choix d'autres sociétés ou d'autres nations, à commencer par celles qui voisinent le Québec. À travers l'histoire, les trajectoires empruntées par l'Amérique du Nord britannique, les États-Unis et le Canada ont toujours inspiré la société québécoise et ont influencé ses propres choix. Aujourd'hui, les éléments de la culture québécoise peuvent être de diverses origines ou influences, notamment autochtone, française, acadienne, britannique, états-unienne ou issus des cultures des personnes immigrantes qui s'établissent au Québec. Les Québécoises et les Québécois accueillent ces propositions au sein de leur culture commune pour bonifier le tissu de leur société et contribuer à son bien-être.

12. Institut de la statistique du Québec. *Enquête québécoise sur la découverte des produits culturels et le numérique 2023*, septembre 2024. En ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/enquete-quebecoise-decouverte-produits-culturels-numerique-2023.pdf>.

Un certain déséquilibre s'est toutefois installé dans la relation d'ouverture qu'entretiennent les Québécoises et les Québécois à l'égard de la culture anglophone nord-américaine, ce qui nuit au vivre-ensemble au Québec. D'une part, la masse de propositions nord-américaines anglophones, autant les objets culturels que les normes et valeurs communes, accapare une part importante de l'attention que la population québécoise accorde aux dimensions intellectuelles, artistiques et sociétales de sa culture commune. D'autre part, la forte présence de la culture anglophone états-unienne au Québec interfère également dans les processus de découverte, d'apprentissage et de transmission de la culture québécoise, au point d'occulter le référentiel culturel commun, la cohésion et la spécificité de la société québécoise, ainsi que son dynamisme et les moyens effectifs pour y participer. Cette situation affecte également les processus de contribution à la culture québécoise commune et son enrichissement, puisqu'elle masque la richesse et la diversité des propositions culturelles provenant des Québécoises et des Québécois eux-mêmes, qui sont alimentés par leurs perspectives, leurs héritages et leurs bagages culturels de toutes les origines.



Les efforts de l'État québécois pour renforcer la souveraineté culturelle et pour soutenir et encourager la production, la valorisation, la découvrabilité et la consommation des produits culturels québécois dans les domaines des arts et des lettres demeureront essentiels. Cela dit, en plus de la découvrabilité de la culture et des moyens à mettre en place pour circonscrire et diffuser le référentiel commun de la culture québécoise, l'État doit se préoccuper de l'adhésion et du partage de la culture québécoise en tant que culture commune, c'est-à-dire en tant que tissu social et vecteur de la cohésion sociale. La culture québécoise ne doit pas seulement être accessible et disponible, mais elle doit rassembler la population et constituer le socle sur lequel tous les individus développent leurs liens de confiance et de solidarité, participent ensemble à la construction du bien-être collectif et contribuent au devenir de la nation québécoise.

3

ENJEU 3 : La cohésion sociale fondée sur un sentiment d'appartenance partagé

C'est en participant ensemble à la construction de la nation québécoise que les liens de confiance et de solidarité qui unissent les Québécoises et les Québécois peuvent être consolidés et se traduire par une plus grande cohésion sociale. De nature évolutive et dynamique, cette cohésion peut être affaiblie ou renforcée, ce qui rappelle l'importance pour l'État québécois d'y porter attention. Pour atteindre une plus grande cohésion, la nation québécoise doit mettre « l'accent sur la nécessité de bâtir un projet sociétal où tous reconnaissent qu'ils sont des acteurs actifs appelés à fournir des efforts partagés au nom du bien-être individuel et collectif, et qu'ils ont les moyens de participer à ce projet¹³ ».

Être inclus et se sentir partie prenante de sa société est une aspiration essentielle à l'être humain. Y participer pleinement, selon son potentiel et ses aspirations, contribue au développement de l'estime de soi et à l'épanouissement personnel. Cette participation s'avère d'autant plus fondamentale que la vitalité et l'essor de la société québécoise reposent sur l'apport de l'ensemble de sa population. Elle permet également de créer les liens de solidarité et de confiance nécessaires au renforcement d'un sentiment d'appartenance partagé. La participation est ainsi considérée comme une forme importante de développement du pouvoir d'agir et d'émancipation individuelle et collective, mais aussi comme une source fondamentale d'appartenance à la société. Dans un contexte d'accélération des migrations internationales, négliger l'accueil et le développement de ce sentiment d'appartenance peut favoriser l'émergence de phénomènes néfastes tels que la marginalisation, l'isolement ou le repli des personnes dans des groupes culturels particuliers. Certaines personnes peuvent même reproduire ou entretenir des conflits ethniques et des tensions religieuses issus de leurs pays d'origine¹⁴.

13. Alain-G. Gagnon, Micheline Milot, F. Leslie Seidle et François Boucher. *Rapport présenté au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion en vue d'élaborer un nouvel énoncé de politique*, Montréal, octobre 2014, p. 31. [Rapport de recherche présenté au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion].

14. Brigitte Beauzamy. « Les diasporas dans les conflits à l'épreuve des études sur la mondialisation », *Tracés. Revue de sciences humaines*, n° 23, 2012, p. 77-88. En ligne : <https://doi.org/10.4000/traces.5550>. Élise Féron et Bahar Baser. « Diasporas and Transportation of Homeland Conflicts : Inter-group Dynamics and Host-Country Responses », *Ethnopolitics*, vol. 22, 2023, p. 375-383. En ligne : <https://doi.org/10.1080/17449057.2023.2199598>.

D'autres peuvent maintenir des comportements acceptés dans leurs pays d'origine mais interdits par les lois de leur société d'accueil¹⁵, ou adopter des attitudes qui vont à l'encontre des fondements du vivre-ensemble harmonieux, notamment des perceptions négatives de leurs concitoyennes et concitoyens fondées sur des caractéristiques personnelles telles que le sexe, l'identité ou l'expression de genre et l'orientation sexuelle¹⁶.

Au cours des dernières années, des discussions publiques ont permis d'importantes réflexions sur les modalités de l'identité nationale au Québec. Cependant, elles ont parfois donné lieu à des discours illustrant des tensions interculturelles, particulièrement à l'endroit des personnes appartenant à des minorités culturelles, qu'elles soient natives ou immigrantes. Des discours antagonistes ont aussi visé des personnes s'identifiant à la majorité historique francophone. Certains de ces propos ont pu affecter les liens de confiance mutuelle entre les Québécoises et les Québécois et fragiliser les liens de solidarité entre des personnes d'origines culturelles différentes.

Par ailleurs, à une époque où les technologies de l'information se développent très rapidement et où l'utilisation des appareils numériques est en constante croissance, favoriser les interactions et les rapprochements nécessaires au développement d'un sentiment d'appartenance partagé représente un défi plus grand qu'auparavant. Bien que ces technologies soient très utiles, leur usage peut réduire le temps et l'attention consacrée aux interactions en personne, puis mener potentiellement à l'isolement et à la solitude. Les relations numériques sont souvent peu approfondies et les communications sont caractérisées par une fragmentation des messages. De plus, plusieurs technologies actuelles sont programmées pour accentuer le biais de confirmation¹⁷, ce qui peut créer une barrière à l'empathie et faciliter le harcèlement, le dénigrement et l'intimidation, rendant ainsi beaucoup plus difficile le développement de liens de solidarité.

Le Québec privilégie la voie de la cohésion sociale fondée sur un sentiment d'appartenance partagé. L'État québécois met en place des politiques publiques qui favorisent l'interaction et les rapprochements. Ainsi, il contribue à la cohésion sociale et, par le fait même, il établit des conditions favorables à une économie plus prospère et à une vie politique plus stable, c'est-à-dire garante de liberté, de solidarité et de sécurité.

15. Estibaliz Jimenez, Marie-Marthe Cousineau, Ève-Marie Tanguay et Joëlle Arcand. « Les violences basées sur l'honneur au Canada et au Québec », *Criminologie*, vol.50, n° 2, automne 2017, p. 145-166. En ligne : <https://www.erudit.org/en/journals/crimino/2017-v50-n2-crimino03239/1041702ar/abstract/>.

16. À titre d'exemple, voir : Fondation Émergence et Léger marketing. « Sondage d'opinion auprès des communautés culturelles au Québec : Perceptions et opinions des communautés culturelles à l'égard de l'homosexualité », avril 2009, 12717-012. En ligne : https://cdn.prod.website-files.com/67adf4cdd87fbaff0ba7ac75/67be1001cc816cbdc69deaa4_cdd9d7_ec4d03d11c934e7b8855a7cbac07205c.pdf.

17. Le biais de confirmation est la « tendance inconsciente qu'a une personne à accorder de l'importance aux informations qui confirment sa manière de penser, ses opinions et ses croyances, et à sous-estimer ou rejeter celles qui les contredisent ». (Office québécois de la langue française. « Biais de confirmation », *Grand dictionnaire terminologique*, dans *Vitrine linguistique*, 2024. En ligne : <https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26573084/biais-de-confirmation>.)

4

ENJEU 4 : L'accueil, l'hospitalité et le vivre-ensemble comme éléments du modèle québécois

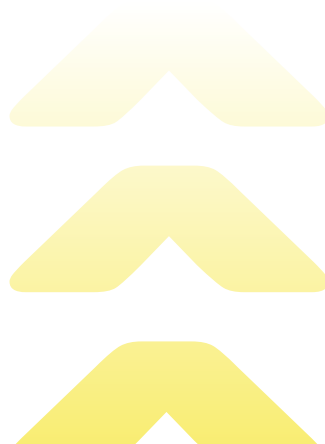
La diversité québécoise, déjà pleinement inscrite dans la société, s'enrichit par l'arrivée de personnes immigrantes venues de partout dans le monde. Cette réalité impose un effort constant pour l'intégration de ces personnes et la mise en œuvre d'actions pour l'entretien de relations interculturelles harmonieuses. En tant que nation constituée en État fédéré, le Québec a choisi de s'engager activement dans les domaines de l'immigration, de l'intégration des personnes immigrantes et des relations interculturelles, car ceux-ci exercent une influence déterminante sur son développement. Le Québec s'est aussi illustré en matière de solidarité internationale en accueillant des personnes en quête de protection et en adhérant au principe de réunification familiale.

Au cours des dernières décennies, la nation québécoise a réalisé des avancées significatives qui ont contribué à assurer un vivre-ensemble harmonieux, et il importe de les célébrer pleinement. Lorsque l'intégration des personnes immigrantes est réussie, la qualité du vivre-ensemble en société s'en trouve grandement améliorée. Malgré sa taille modeste et le caractère minoritaire de sa langue commune en Amérique du Nord, le Québec a su intégrer avec succès un nombre important de personnes immigrantes depuis plusieurs décennies. La culture québécoise s'en est vue enrichie ; à titre d'exemple, le domaine des arts et de la culture, porté par des créatrices, des créateurs, des artisanes et des artisans de divers horizons, témoigne de l'importante contribution de la rencontre interculturelle.

Comme dans toute société, il peut toutefois y avoir au Québec de l'indifférence, voire de l'hostilité par rapport à certaines différences culturelles qui émanent de l'immigration. Or, pour que les personnes immigrantes contribuent pleinement à la culture québécoise de même qu'à la vitalité et à la pérennité de la nation, il est impératif de mobiliser l'ensemble des forces vives de la population québécoise. Le Québec doit recourir à tous les moyens dont il dispose pour y parvenir, en raison de l'importance vitale que cela revêt pour la nation québécoise. Un engagement collectif est nécessaire afin que les personnes immigrantes se sentent bienvenues et accueillies.

De plus, bien que le Québec soit fortement concerné par les mouvements migratoires, notamment dans les Amériques, il demeure absent des instances de concertation internationales et est trop peu consulté lorsque le gouvernement canadien élabore de nouvelles politiques en la matière. Cette situation contribue à alimenter, chez une partie de la population québécoise, une certaine méfiance à l'égard de ces phénomènes, dans la mesure où certaines personnes ont l'impression de « subir » plutôt que de « choisir ».

Afin que l'immigration et la diversité culturelle qui en résulte deviennent une source de richesse collective pour l'ensemble de la société, l'État québécois doit d'abord s'assurer que sa politique d'immigration est étroitement alignée avec sa capacité à accueillir et à intégrer les personnes immigrantes dans toutes les dimensions de la vie collective, puis voir à ce que ces dernières puissent s'établir de façon durable dans toutes les régions du Québec. Il doit ensuite s'appuyer sur le sentiment de fierté nationale qui se dégage lorsque la société québécoise se mobilise pour accueillir et offrir un milieu propice au vivre-ensemble aux personnes qui s'établissent au Québec. Lorsque ces éléments se traduisent en une intégration réussie, c'est toute la société québécoise qui en ressort grandie, rayonnante sur la scène internationale et fière de faire partie d'une nation accueillante, hospitalière et cohésive.



CHAPITRE 3 :

L'Intégration nationale, une vision pour l'avenir

L'adoption de l'intégration nationale comme modèle de vivre-ensemble pour le Québec reconnaît que la culture commune et l'inclusion de toutes les personnes dans la société sont au cœur d'une même dynamique qui relève de l'engagement réciproque entre l'État québécois et l'ensemble des Québécoises et des Québécois, y compris les personnes immigrantes. L'intégration nationale appelle à une responsabilité collective visant le maintien de l'équilibre entre, d'une part, la vitalité de l'identité québécoise et de la culture commune et, d'autre part, la reconnaissance de la diversité culturelle du Québec et de sa contribution à la société et à la culture québécoises.

La valeur et les bienfaits de la diversité culturelle pour l'ensemble de la société québécoise demeurent des réalités avérées, mesurables et précieuses, ce qui justifie amplement les efforts publics déployés pour soutenir l'intégration et la pleine participation des Québécoises et des Québécois de toutes origines. Quant au discours positif pour promouvoir l'ouverture et l'inclusion, celui-ci demeure essentiel, voire capital pour le bien-être de la société québécoise. Néanmoins, l'engagement de l'État et les discours positifs ne suffisent pas à répondre aux préoccupations légitimes concernant la conciliation de la diversification culturelle de la société avec la nécessité d'assurer la pérennité et la vitalité de la nation québécoise en Amérique du Nord. Ce sont les relations interculturelles et la mixité qui permettent à la diversité culturelle d'enrichir la société québécoise et la culture commune. Pour assurer le développement des meilleures conditions favorisant l'adhésion et la contribution des Québécoises et des Québécois de toutes origines à la culture commune, le Québec devait se doter de son propre modèle de vivre-ensemble et d'intégration, adapté à sa réalité et mobilisant les forces vives de la nation.

Le modèle de l'intégration nationale repose sur une compréhension profonde de la société québécoise, des enjeux auxquels elle fait face, des choix dont elle dispose et des répercussions de ces choix sur l'avenir de la nation québécoise.

Les deux conditions essentielles pour une intégration réussie au Québec

Le Québec forme une société démocratique moderne. Ce type de société est fondé sur des principes et des idéaux, mais aussi sur un mode de fonctionnement particulier qui s'exprime concrètement dans la vie quotidienne de toutes les personnes qui la composent. Le modèle d'intégration que le Québec choisit doit prendre en compte le contexte particulier de la nation québécoise et réunir deux conditions qui agissent comme des prérequis au succès d'une telle initiative. Il est en effet nécessaire d'assurer : 1) le renforcement du sentiment d'appartenance à la nation québécoise et à la culture commune ; et 2) le juste équilibre entre la vitalité de la culture commune et la reconnaissance de la diversité culturelle.

Le renforcement du sentiment d'appartenance à la nation québécoise et à la culture commune

Une société démocratique moderne repose sur le principe de la souveraineté populaire. Celle-ci appartient à l'ensemble des citoyennes et des citoyens, qui sont les détentrices et les détenteurs ultimes du pouvoir politique. Elle fonctionne à travers les mécanismes du système politique qui servent à dégager la volonté collective, c'est-à-dire le choix qui fait consensus ou qui est préféré par la majorité de la population. L'expression de cette volonté collective confère une forte légitimité aux lois ainsi qu'aux députées et députés de l'Assemblée nationale, car elle émane de l'ensemble des membres de la société, chaque personne étant libre de s'exprimer et d'y participer.

Cette légitimité démocratique s'appuie sur le principe de la primauté du droit, selon lequel toutes les personnes sont soumises à la loi et égales devant elle. Chacune est ainsi tenue de connaître et de respecter la loi, y compris les agentes et agents de l'État, les personnes exerçant des pouvoirs politiques et juridiques de même que les organisations publiques ou privées. Cela signifie en outre que toutes les personnes sont égales en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi. Ces principes démocratiques se concrétisent dans le processus décisionnel et dans l'exercice du pouvoir politique visant à concilier pacifiquement diverses visions de la société ainsi que des opinions et des préférences qui peuvent être en concurrence.

Pour que la démocratie fonctionne, un lien doit rassembler les personnes qui composent la société. Ces personnes doivent se reconnaître mutuellement comme membres de la société, être disposées à dialoguer et être animées par le sentiment qu'elles peuvent contribuer à l'amélioration de leur collectivité, même lorsqu'elles sont en désaccord avec certaines décisions. Autrement, une marginalisation accrue et une fragilisation de la confiance envers les institutions peut en résulter. La possibilité de compréhension commune des décisions collectives et leur légitimité reposent sur l'inclusion et la solidarité des membres de la société, ce qui permet l'émergence du sentiment de faire partie de la communauté politique.

La démocratie exige donc un sentiment d'appartenance nationale et une identité commune, qui se manifestent concrètement par la cohésion sociale. Ces éléments animent et mobilisent la société pour son bien commun et constituent son caractère national. Sans identification forte à ce qui les unit et les rassemble, les membres d'une société peuvent laisser la méfiance guider leurs rapports et se replier vers des groupes particuliers.

La cohésion et la solidarité entre les membres d'une société trouvent une expression forte dans la culture commune. La culture traverse l'ensemble de la société, à tous les niveaux et sous de multiples formes¹⁸. Elle est la marque de l'identité d'une collectivité enracinée sur un territoire : elle révèle ce que les personnes ont en commun, le caractère unique de ce qui les rassemble, leurs manières particulières de penser et d'agir. La culture agit comme liant qui unit toutes les personnes faisant partie de la collectivité.

En prenant part à la vie sociale de leur collectivité, les personnes apprennent à connaître et à comprendre la culture commune. Ce processus, lié à la socialisation, peut être conscient ou non et n'est pas figé, puisque chaque personne entretient un rapport unique avec la collectivité, un rapport qui se construit et se transforme dans le temps. Pour comprendre une culture, il faut d'abord la découvrir et aller à sa rencontre, puis entrer en dialogue et se familiariser avec elle, et enfin se l'approprier, en tout ou en partie. Dans ce rapport de proximité avec la culture qui l'entoure, la personne développe sa capacité à y contribuer, à l'enrichir et à la faire évoluer.



18. « La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. » (UNESCO, Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet – 6 août 1982, rapport final, Paris, 1982, page 39. En ligne : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000052505_fre. Le Québec a participé à cette conférence.)

Le juste équilibre entre la vitalité de la culture commune et la reconnaissance de la diversité culturelle

Le lien fondamental entre la démocratie et le sentiment d'appartenance nationale ne signifie pas que l'uniformisation des opinions et des préférences est recherchée, mais plutôt que le dialogue démocratique est possible grâce à l'attachement réciproque au bien commun. La base du lien social et démocratique qui unit toute la nation québécoise se trouve dans la mise en relation des différentes opinions et préférences, dans la participation au dialogue ainsi que dans l'adhésion et la contribution de toutes et de tous à la culture commune.

Pour participer à ce dialogue, les membres de la société ont à la fois la responsabilité de prendre en compte les préoccupations et aspirations de la société et la possibilité de faire valoir leurs besoins individuels et leurs propositions singulières. En se rassemblant autour de ce qu'elles ont en commun, les personnes développent et approfondissent leurs relations de confiance et de solidarité. Au Québec, ce rapport à la collectivité s'exprime à travers l'exercice même des droits et libertés de la personne, étroitement lié au bien-être général. Cela fait du Québec une nation dynamique, riche et fière de sa diversité culturelle, de ses relations interculturelles harmonieuses et de sa culture commune, à laquelle toutes les Québécoises et tous les Québécois doivent adhérer et contribuer.

Pour sa part, l'État est responsable d'assurer la représentation de la communauté politique tout en favorisant l'inclusion de toutes les personnes par la prise en compte des différents points de vue et des besoins particuliers. Il doit garantir un vivre-ensemble respectueux en adoptant des règles claires, justes, cohérentes et évolutives, et en protégeant la société contre les phénomènes susceptibles de fragiliser la cohésion sociale, la pleine participation de toutes et tous et l'égalité dans l'exercice des droits. Pour atteindre cet équilibre en contexte de diversification culturelle de la société, l'État québécois doit favoriser le partage de la culture commune au sein de la collectivité.

Les éléments qui définissent la culture québécoise sont accessibles à quiconque décide d'y adhérer, d'y contribuer et d'y participer pleinement. Le patrimoine culturel du Québec, son parcours historique et sa langue officielle et commune, le français, sont des biens collectifs précieux qui appartiennent à toutes et à tous et que chaque personne peut s'approprier. L'identité québécoise est fortement liée à la culture et à la langue françaises, mais aussi au territoire du Québec, à ses richesses et à sa nordicité, ainsi qu'à ses réalités locales et régionales. Elle s'approfondit grâce à l'enracinement des personnes dans leur collectivité et à leur participation aux différentes dimensions de la vie collective dans leur milieu. Le patrimoine, le terroir, les activités traditionnelles, le milieu associatif et culturel ainsi que les pratiques de concertation et de décision sont autant d'éléments de la culture québécoise dont la riche diversité s'exprime aux échelles locales, régionale et nationale.

Il existe de nombreuses façons de s'impliquer dans la collectivité et de se sentir pleinement membre de la société québécoise. Les Québécoises et les Québécois s'affirment, se rencontrent, se mobilisent et se solidarisent au sein de leur famille, dans leur réseau amical, lors de leur parcours scolaire et de formation, dans leur milieu de travail, dans des groupes de défense des intérêts citoyens de même que dans des regroupements sportifs, artistiques, culturels, communautaires et religieux.



L'intégration nationale, un modèle ancré dans la réalité québécoise

L'intégration nationale soutient une dynamique de cohésion sociale en mobilisant la responsabilité de l'État et celle des personnes qui composent la société.

L'intégration à la nation québécoise constitue un contrat social, un engagement partagé entre l'État du Québec et toutes les personnes qui y vivent, composé de devoirs et d'attentes réciproques.

L'impératif de continuité culturelle du Québec fait partie des priorités de l'État québécois. À cet impératif s'ajoutent la liberté d'exprimer sa différence et le devoir d'hospitalité envers celles et ceux qui ont fait du Québec leur terre d'accueil et leur communauté d'appartenance. Ces deux responsabilités, de continuité et d'hospitalité, sont complémentaires, car le Québec se renforce chaque fois qu'une nouvelle personne fait sien le parcours historique de la nation québécoise, s'attache à la culture québécoise et la façonne à sa manière. Un tel objectif se réalise lorsque les personnes de toutes les origines sentent qu'elles ont leur place au Québec et qu'elles contribuent à son développement.

Cet objectif repose aussi sur le rapprochement interculturel, puisque la société québécoise n'est pas simplement un agrégat de personnes et de groupes divers réunis au hasard de l'histoire. La population du Québec nourrit une volonté de vivre-ensemble enracinée dans une mémoire et une conscience collective fortes, celles d'une nation fière façonnée par de multiples apports. Le Québec refuse ainsi la fragmentation de la société en communautés cloisonnées, indifférentes les unes par rapport aux autres. Il privilégie plutôt le développement d'une appartenance commune, vectrice de sentiments de confiance et d'une solidarité collective, à laquelle toutes et tous sont appelés à contribuer à leur manière dans le respect du bien commun. L'intégration nationale valorise l'existence d'une diversité de façons de participer à la société et de s'impliquer dans son milieu de vie et auprès de la collectivité. Dans cette perspective, l'appartenance au Québec se décline en autant de formes qu'il y a de personnes pour l'incarner.

De son côté, le multiculturalisme canadien échoue à soutenir la cohésion sociale du Québec. Il ne reconnaît pas la spécificité de la société québécoise, réduit la nation québécoise à un groupe ethnique ou culturel minoritaire au sein du Canada et entrave le développement du sentiment d'appartenance au Québec des Québécoises et des Québécois de toutes les origines. Quant à la politique linguistique du Canada, elle offre à la langue française une protection minimale alors que l'attractivité du français, en tant que langue commune et langue d'intégration, repose uniquement sur les efforts constants de la francophonie canadienne et de l'État québécois.

Pour sa part, le Québec a concrétisé ses aspirations nationales et démocratiques en construisant, avec ses propres moyens, un État national libre, démocratique et seul responsable de la pérennité de la nation québécoise. L'État québécois a donc la responsabilité de rassembler l'ensemble des personnes qui habitent au Québec, de susciter le dialogue et la mise en commun de la pluralité des voix et de veiller à la cohésion sociale, au respect des droits et libertés de la personne, à l'épanouissement collectif et au renforcement du sentiment d'appartenance au Québec.

La nation québécoise est aujourd'hui composée de toutes les personnes qui vivent au Québec, les Québécoises et les Québécois, qui sont issues ou non de l'immigration et qui sont rassemblées autour de ce qu'elles ont en commun : leur attachement envers cette nation et son bien commun. Cette cohésion sociale, la force qui solidarise toutes les Québécoises et tous les Québécois, est la culture commune, la culture québécoise, le socle sur lequel le peuple québécois bâtit une nation unie.



La définition du modèle

Le modèle d'intégration à la nation québécoise développé par l'État du Québec se nomme « intégration nationale ». Ce modèle favorise le vivre-ensemble ainsi que la vitalité et la pérennité de la culture québécoise en tant que culture commune et vecteur de cohésion sociale (*Loi sur l'intégration à la nation québécoise* [chapitre I-14.02], [article 1](#)).

La culture commune du Québec, dont la langue française est le principal véhicule et à laquelle toutes et tous sont appelés à adhérer et à contribuer, permet l'intégration à la société québécoise de toutes les personnes qui y habitent, notamment des personnes immigrantes et des personnes s'identifiant à des minorités culturelles, par leur pleine participation à cette dernière (chapitre I-14.02, article 1). Elle se définit notamment par la langue française, la tradition civiliste, des institutions particulières, des valeurs sociales distinctes, un patrimoine et des objets culturels uniques, un parcours historique spécifique et l'importance accordée à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la laïcité de l'État et à la protection du français, la seule langue officielle et commune du Québec (chapitre I-14.02, [article 3](#)).

Les assises théoriques

La nation québécoise étant une société d'accueil distincte, elle possède son propre modèle d'intégration, qui est distinct du multiculturalisme canadien (chapitre I-14.02, [article 2](#)).

L'intégration nationale emprunte certaines caractéristiques du modèle de la convergence culturelle et du modèle de l'interculturalisme, qui figurent dans les politiques du Québec depuis plusieurs décennies. Elle a pour assise le principe de réciprocité, selon lequel l'intégration à la nation québécoise constitue un objectif commun et un engagement partagé entre l'État du Québec et toutes les personnes qui y vivent, dont les personnes immigrantes et les personnes s'identifiant à des minorités culturelles. Ce modèle d'intégration s'oppose à l'isolement et au repli des personnes dans des groupes culturels particuliers (chapitre I-14.02, [article 2](#)).

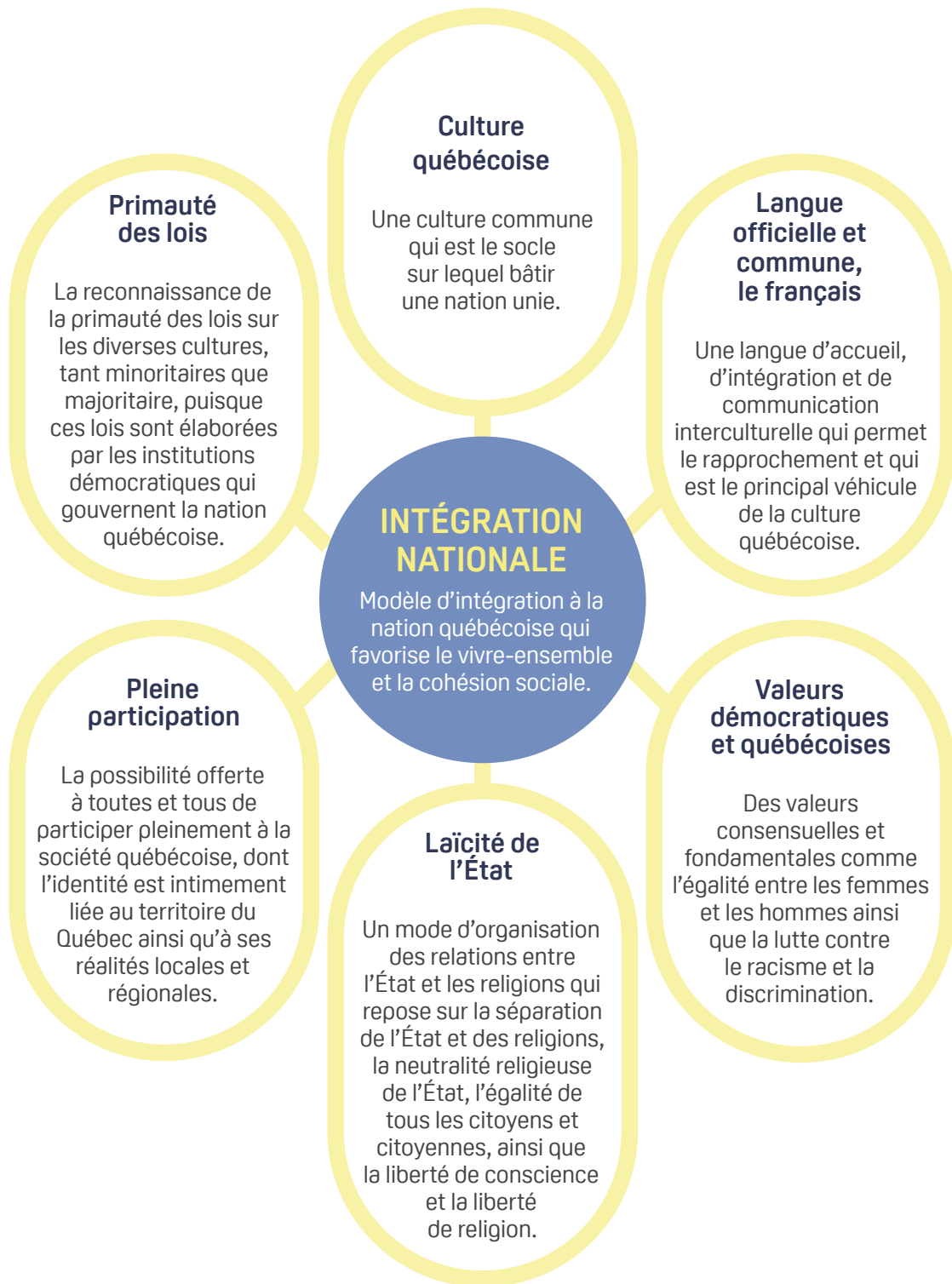
Afin de favoriser l'adhésion et la contribution de toutes et tous à la culture commune, l'intégration nationale commande l'accueil et la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des personnes s'identifiant à des minorités culturelles. Elle mise sur l'interaction et les rapprochements entre ces personnes et celles s'identifiant à la majorité francophone (chapitre I-14.02, [article 4](#)). Le modèle s'appuie sur l'approche interculturelle pour faciliter la mixité culturelle et l'établissement de relations interculturelles harmonieuses.

Bien qu'elle reprenne certains éléments positifs des approches antérieures, l'intégration nationale va plus loin : elle insiste sur la conjugaison entre l'apport de la diversité culturelle et le partage d'une culture commune.

Les fondements

L'intégration nationale s'articule autour de six grands fondements qui permettent de mettre en place les conditions favorables à un vivre-ensemble harmonieux et de relever le défi d'intégrer les différences culturelles au sein de la culture commune. Ces fondements favorisent également une identité québécoise distincte, forte et partagée par l'ensemble des Québécoises et des Québécois (chapitre I-14.02, [article 5](#)).

Les fondements de l'intégration nationale



Les devoirs de l'État du Québec

Face à de nouveaux défis, l'État du Québec doit maintenant repenser et renouveler ses engagements et poser des gestes structurants pour :

- accueillir les personnes immigrantes;
- assurer la pérennité, la vitalité et le partage de la langue française ainsi que de la culture commune;
- faciliter l'accès aux œuvres et aux contenus culturels ainsi qu'aux biens patrimoniaux québécois;
- faciliter la mixité culturelle et l'établissement de relations interculturelles harmonieuses;
- faire la promotion des politiques, des programmes et des actions permettant aux Québécoises et aux Québécois de toutes origines de mieux comprendre et respecter la culture commune, d'y adhérer et d'y contribuer;
- prendre des mesures pour promouvoir, défendre et faire respecter l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la laïcité de l'État;
- prendre des mesures en vue d'accroître l'efficacité de la lutte contre le racisme et la discrimination (chapitre I-14.02, [article 6](#)).

Les attentes à l'égard de toutes les Québécoises et de tous les Québécois

Parallèlement aux devoirs de l'État québécois et de façon tout aussi importante, il est attendu que toutes les Québécoises et tous les Québécois, y compris celles et ceux qui sont des personnes immigrantes, s'engagent à :

- reconnaître que le français, langue officielle et langue commune du Québec, constitue le cœur de la culture commune;
- poursuivre ou entreprendre l'apprentissage de la langue française et contribuer à son rôle rassembleur;
- participer à la vitalité de la culture commune;
- adhérer aux valeurs démocratiques et aux valeurs québécoises exprimées notamment par la *Charte des droits et libertés de la personne* et respecter le fait que l'État du Québec est laïque;
- participer pleinement, en français, à la société québécoise, notamment dans ses sphères économique, culturelle et citoyenne;
- collaborer à l'accueil des personnes immigrantes et favoriser leur intégration à la nation québécoise en encourageant notamment leur pleine participation, en français, à la société québécoise;
- favoriser les rapprochements entre les personnes s'identifiant à la majorité francophone et celles s'identifiant à des minorités culturelles afin de contribuer à l'établissement de relations interculturelles harmonieuses de même qu'à la vitalité et à la pérennité de la culture commune et de la langue française (chapitre I-14.02, [article 7](#)).



La portée de l'intégration nationale

La présente politique se consacre à l'intégration à la nation québécoise en tant qu'objectif commun et engagement partagé entre l'État du Québec et toutes les personnes qui y vivent. Elle constitue ainsi une intervention de grande envergure dont les dimensions humaine, culturelle et sociale appellent à la fois de la mobilisation collective ainsi que de l'accompagnement conséquent, de la transparence et des explications approfondies. Pour cette raison, la Politique présente, d'une part, une réflexion élargie et transversale sur ce qui unit l'ensemble des Québécoises et des Québécois et, d'autre part, un nouveau cadre de réflexion et d'orientation pour l'État québécois, ses partenaires et ses réseaux. Ce cadre guidera leurs pratiques lors du traitement de nombreux sujets importants pour la nation québécoise, la culture commune et le vivre-ensemble au Québec.

L'intégration nationale est en phase avec la spécificité du Québec et ses réalités culturelle, linguistique, historique et sociale. La vision de société qu'elle promeut représente un nouveau contrat social, duquel découlent des implications concrètes dans la vie des Québécoises et des Québécois, soit le renforcement de la nation québécoise et le partage d'une culture commune à laquelle toutes et tous sont appelés à adhérer et à contribuer pour favoriser des relations interculturelles harmonieuses et la cohésion de la société québécoise. En raison du caractère historique et existentiel de ces implications, ainsi que de leur dimension humaine et complexe, les actions de l'État québécois, de ses partenaires et de ses réseaux en matière d'intégration nationale doivent être menées avec discernement et en concordance avec l'esprit rassembleur, ouvert et conciliant exprimé par la *Loi sur l'intégration à la nation québécoise*.

La présente politique constitue avant tout une réponse aux enjeux sociétaux présentés au chapitre 2. Ces enjeux sont alimentés par différents facteurs qui composent la réalité dans laquelle évolue aujourd'hui la nation québécoise et qui justifient que l'État québécois cherche à renforcer une culture commune forte, un élément essentiel au fonctionnement d'une société démocratique moderne comme le Québec. La Politique vise à favoriser le juste équilibre entre, d'une part, la vitalité de la culture commune et, d'autre part, la reconnaissance de la diversité culturelle et de sa contribution à la société. Dans le contexte actuel de diversification de la société, elle cherche donc à mettre en place les conditions propices à l'adhésion et à la contribution de toutes et de tous à la culture commune, notamment en favorisant la pleine participation, en français, à la société et en multipliant les occasions de rapprochements interculturelles. Plutôt que d'imposer une marche à suivre, l'approche mise sur la mobilisation et l'engagement.

Les nations autochtones du Québec

Au Québec, 11 nations autochtones cohabitent avec la nation québécoise : les Abénakis (Abénaquis), les Anichinabés (Algonquins), les Atikamekw (Attikamekws), les Eeyou (Cris), les Wendat, les Innus, les Inuit, les Wolastoqiyik (Malécites), les Mi'gmaq (Micmacs), les Kanien'kehà :ka (Mohawks) et les Naskapis. Ces nations sont réparties à l'échelle du Québec dans 14 villages inuits et 41 communautés de Premières Nations. Aujourd'hui, de plus en plus d'Autochtones vivent en milieu urbain, notamment à Gatineau, à La Tuque, à Montréal, à Sept-Îles et à Val-d'Or.

La Politique ne remet pas en question les dispositions particulières qui protègent la relation établie entre l'État québécois et les nations autochtones du Québec. La réalité historique et identitaire propre aux nations autochtones et les droits qui leur sont reconnus font en sorte que les questions les concernant ne sont pas du même ordre que celles ayant trait au vivre-ensemble en contexte de diversité culturelle. L'intégration nationale s'applique donc dans le respect des droits et de la spécificité autochtones ainsi que de la relation de nation à nation qui unit les nations autochtones et la nation québécoise. La Politique appelle l'ensemble des personnes intervenant en matière d'intégration nationale à préserver cette relation collaborative particulière qui fait partie de la culture commune puisqu'elle s'inscrit dans la réalité du Québec, notamment dans son parcours historique du vivre-ensemble, dans ses institutions particulières et dans ses valeurs sociales distinctes.

La Politique vise à transformer les actions de l'État québécois en matière, notamment, de définition et de contribution à la culture commune, de multiplication des contacts interculturels et de respect des valeurs démocratiques, comme la lutte contre le racisme et la discrimination. À ce titre, les nations autochtones sont conviées à participer à ses initiatives particulières, dans le respect de la relation de nation à nation, et non en tant que minorités culturelles.

La communauté québécoise d'expression anglaise

Majoritairement francophone, la nation québécoise inclut aussi une communauté de Québécoises et de Québécois d'expression anglaise jouissant de droits consacrés et disposant d'institutions particulières et de protections linguistiques. Cette communauté a de profondes racines au Québec et participe au rayonnement de la culture québécoise et de la langue française ainsi qu'à l'expression du caractère distinct du Québec. Son parcours fait partie intégrante de l'histoire du Québec, puisque ses membres ont contribué de manière significative à l'édification de nos institutions culturelles, éducatives, sociales, économiques et scientifiques.

Le préambule de la *Loi sur l'intégration à la nation québécoise* affirme que la loi s'applique dans le respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise. Ainsi, la Politique ne remet pas en question les dispositions particulières s'appliquant aux Québécoises et aux Québécois d'expression anglaise jouissant de droits consacrés en vertu notamment de la *Charte de la langue française*. L'État québécois soutient les institutions particulières de la communauté québécoise d'expression anglaise dans les secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur, des soins de santé, des services sociaux et de l'administration municipale.

L'intégration nationale exige de l'ouverture et du discernement dans la mise en pratique des devoirs de l'État et des attentes à l'égard de toutes les Québécoises et de tous les Québécois, y compris celles et ceux qui font partie de la communauté québécoise d'expression anglaise. La Politique reconnaît l'adhésion et la contribution de cette communauté à la culture québécoise et au rôle rassembleur de la langue française. L'intégration nationale valorise la participation dynamique des Québécoises et des Québécois d'expression anglaise à l'enrichissement et au rayonnement de la culture commune et de la langue française, à l'expression du caractère distinct et francophone du Québec ainsi qu'à l'accueil, à l'intégration et à la pleine participation, en français, des personnes immigrantes.

Les objectifs de la politique

Étroitement liée aux conditions essentielles à réunir, aux fondements de l'intégration nationale et, surtout, aux quatre enjeux présentés au chapitre 2, la Politique définit des objectifs destinés à renforcer son efficacité et sa capacité à mobiliser les forces vives de la société québécoise. Ces quatre objectifs guideront l'action publique, orienteront les actions prioritaires et permettront d'optimiser l'allocation des ressources.

1

OBJECTIF 1 : Assurer la vitalité et la pérennité du caractère distinct et francophone du Québec

Grâce à des politiques, à des lois et à des institutions mises en place par l'État, le Québec a fait des avancées majeures afin d'assurer la vitalité et la pérennité de son caractère distinct et francophone. La *Charte de la langue française* en est l'exemple le plus probant. De même, le Québec a maintenu son régime de droit civiliste et réussit à faire entendre sa voix sur la scène internationale. Depuis des décennies, il est pleinement investi dans les actions de développement social, culturel et économique, des domaines névralgiques pour la vitalité de la culture québécoise qu'il importe de préserver.

Les Québécoises et les Québécois sont formellement reconnus comme formant une nation dans la Constitution canadienne. Cependant, l'État québécois devra toujours continuer de faire valoir et reconnaître que la nation québécoise, en tant que société d'accueil distincte, possède son propre modèle d'intégration, qui est distinct du multiculturalisme canadien.

Une mobilisation encore plus vaste de la population québécoise est essentielle en vue d'assurer la vitalité et la pérennité du caractère distinct et francophone du Québec. Encore plus nécessaire sera notre capacité collective à convaincre les nouvelles générations de l'importance, pour l'avenir du patrimoine culturel mondial, de maintenir et de faire prospérer une nation distincte et francophone en Amérique du Nord.

Les avancées technologiques qui mettent au défi notre culture et notre langue commune, principalement les outils d'intelligence artificielle, doivent nourrir une vaste réflexion collective sur la souveraineté numérique et sur l'avenir de la culture commune.

L'intégration nationale, c'est avant tout un nouveau contrat social clair et explicite. Ce modèle engage l'État québécois de même que l'ensemble des Québécoises et des Québécois, peu importe leurs origines. Il doit d'abord favoriser la vitalité de la culture québécoise.

2

OBJECTIF 2 : Renforcer l'accès à la culture commune, la connaissance de ses principaux éléments et la participation citoyenne pour l'enrichir

L'accès à la culture québécoise, la connaissance de son référentiel commun ainsi que la capacité des personnes à y participer et à l'enrichir sont au cœur de la mission éducative que poursuit l'État québécois, principalement dans le réseau scolaire primaire et secondaire¹⁹. Depuis plusieurs décennies, l'école québécoise tient compte de toutes les dimensions (intellectuelles, cognitives, affectives, sociales et physiques) des élèves qu'elle accueille. Grâce au maillage des milieux culturel et sportif avec le réseau scolaire, l'école d'aujourd'hui forme « des citoyennes et citoyens responsables, prêts à jouer un rôle actif sur le marché du travail, dans leur communauté et dans la société²⁰ ». Cette vision de société et l'appareillage qui la concrétise au quotidien sont en adéquation avec les objectifs de l'intégration nationale. Par ailleurs, les programmes d'intégration linguistique, scolaire et sociale qui soutiennent l'accueil et la francisation des élèves immigrants d'arrivée récente au primaire et au secondaire visent le développement de compétences associées à l'intégration à la société québécoise, notamment en favorisant l'introduction aux repères historiques, contemporains et culturels québécois.

L'intégration nationale cherche à déployer cette conception de la culture dans l'ensemble des dimensions de la vie sociale au Québec. L'objectif est d'offrir à toutes et à tous un référentiel culturel commun : d'abord vaste, foisonnant, diversifié et vivant; ensuite toujours accessible, reconnaissable et facilement repérable; puis propice au développement de rapports participatifs, citoyens et d'appartenance collective entre les personnes et la culture québécoise.

19. L'école québécoise est le lieu privilégié de la transmission de la culture commune. Qu'il s'agisse des domaines d'apprentissage et des disciplines spécifiques, de la formation générale ou du développement des compétences proprement transversales, c'est-à-dire intellectuelles, méthodologiques, personnelles, sociales et communicationnelles (*Programme de formation de l'école québécoise – Éducation préscolaire et enseignement primaire, page 7*), le programme de formation de l'école québécoise assure l'intégration de la dimension culturelle dans toutes les sphères de développement de l'élève (*L'intégration de la dimension culturelle à l'école – Document de référence à l'intention du personnel enseignant, page 25*). Cette approche repose sur une définition vaste et englobante de la culture, « où cette dernière se présente à la fois comme objet et comme rapport [...]. Comme objet, la culture correspond à un ensemble de choses créées par l'être humain en réponse à des intérêts, des besoins, des questions ou des problèmes. Par ailleurs, une relation étroite entre la culture et l'individu participe à la construction d'un rapport à soi, aux autres et au monde » (*Ibid.*, page 3). C'est sur cette base que l'école québécoise cherche notamment à garantir aux élèves l'accès à des sources culturelles variées et à un vaste répertoire de connaissances, le contact avec la diversité culturelle, ainsi que le développement de son rapport à une culture vivante et de sa capacité à contribuer à cette culture.

20. [Plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Éducation](#), page 1.

Pour protéger l'accès et la participation à la culture commune contre les pressions linguistiques et culturelles uniformisantes, l'État doit chercher à atténuer leurs conséquences nuisibles en réglementant et en privilégiant les propositions adaptées à la spécificité québécoise, soit à sa tradition juridique, à ses institutions particulières et à ses valeurs sociales distinctes. Il doit également accompagner la nation québécoise dans l'approfondissement de ses connaissances à propos de la culture commune du Québec. Par exemple, l'État peut multiplier les occasions de découverte, d'appropriation, d'enrichissement et de transmission. De même, il peut soutenir le renforcement du rapport participatif à la culture de toutes les Québécoises et tous les Québécois en structurant ces occasions tout au long de leur parcours de vie.

Selon l'intégration nationale, l'État québécois est responsable de veiller à la cohésion sociale du Québec, à son épanouissement collectif et à la prospérité de l'identité québécoise commune. Pour y parvenir, il importe que l'ensemble de la population québécoise soit en mesure d'accéder à la culture commune, d'aller à sa rencontre et de la découvrir. Les Québécoises et les Québécois doivent avoir l'occasion de reconnaître ce qu'elles et ils ont en commun, ce qui constitue la culture québécoise et ce qui pourrait contribuer à l'enrichir et à la faire évoluer. La population du Québec doit aussi pouvoir s'approprier la culture commune, renforcer son sentiment d'appartenance et de responsabilité à l'égard de la nation québécoise et s'inscrire dans un rapport de participation et de réciprocité avec la culture québécoise.

3

OBJECTIF 3 : Favoriser les interactions et consolider les liens de confiance et de solidarité entre les Québécoises et les Québécois de différentes origines

C'est par la participation à l'édification de la nation québécoise, en toute liberté et en toute égalité, que les Québécoises et les Québécois développent leurs sentiments d'acceptation et d'identification, des conditions essentielles à la cohésion sociale. Le modèle de l'intégration nationale insiste pour sa part sur la notion de mixité, d'interaction et de rapprochement culturels. Ce modèle soutient donc les initiatives concrètes qui réunissent des personnes de diverses origines et qui facilitent l'interaction citoyenne ainsi que le développement de compétences interculturelles. Il encourage la constitution de réseaux riches et étendus, fondés sur le partage et les échanges qui respectent des valeurs démocratiques. Ces réseaux permettent à toutes et à tous de profiter au maximum des possibilités de développement social, économique et culturel de la nation québécoise. Cela requiert de l'ouverture de la part de chacune et de chacun de même qu'une volonté de participer pleinement à la vie collective, sans discrimination et sans exclusion. L'intégration nationale vise à prévenir le cloisonnement identitaire et à favoriser le dialogue entre tous les groupes de la population afin de renforcer la compréhension mutuelle.

Les possibilités d'interactions et de rapprochements entre les personnes immigrantes, les personnes s'identifiant à des minorités culturelles et celles s'identifiant à la majorité francophone varient selon les régions du Québec. Il existe en effet des différences régionales importantes dans la composition des populations locales, et ces différences doivent être prises en compte. L'État québécois offrira de l'accompagnement afin de soutenir l'harmonisation des approches et des politiques locales avec les fondements et les visées de l'intégration nationale. Qu'il s'agisse de grandes villes diversifiées de longue date, de régions où la diversité culturelle s'est graduellement installée ou encore de municipalités dont la population est établie au Québec depuis plusieurs générations, l'intégration au cadre national québécois et le développement du sentiment d'appartenance au Québec demeurent les principaux objectifs à poursuivre. Néanmoins, les moyens pour les atteindre sont à adapter en fonction des réalités locales et régionales, car l'identité québécoise est intimement liée au territoire du Québec et à ces particularités.

Selon l'intégration nationale, le renforcement d'une appartenance partagée au Québec se concrétise lorsque des personnes d'origines diverses se côtoient et qu'elles apprennent à se connaître et à se reconnaître comme membres à part entière d'une même nation, avec leurs ressemblances, leurs différences, leurs accords et leurs désaccords.

4

OBJECTIF 4 : Mobiliser la population québécoise autour de l'enrichissement de la culture commune et de la pleine participation des personnes de toutes les origines à la vie collective

L'intégration nationale reconnaît que les personnes immigrantes vont s'adapter à la société québécoise et être transformées par celle-ci, tout comme la société québécoise va changer graduellement sous l'effet de la participation des personnes immigrantes. Cette conception dynamique de la culture commune et de l'intégration des personnes immigrantes se distingue des modèles misant sur l'assimilation ou le maintien intégral des cultures d'origines. C'est le respect, par chacune des parties, de cet engagement partagé qui permet d'assurer une dynamique mutuellement bénéfique.

Fondé sur les droits et libertés, le Québec est une société depuis longtemps engagée dans la lutte contre la discrimination. Depuis l'adoption de la *Charte des droits et libertés de la personne* en 1975, il s'est doté de maintes politiques et stratégies d'action dans le but d'assurer que chacune et chacun soient traités avec respect, égalité et dignité. Malgré tous les efforts consentis, des manifestations de racisme et de discrimination touchent encore plusieurs personnes au Québec. Ces situations inacceptables mettent à mal les valeurs démocratiques chères à la société québécoise. Le racisme peut prendre différentes formes : des remarques offensantes, des injures, des agressions physiques, du harcèlement, de l'intimidation, ou encore de l'exclusion du milieu du travail, du logement, des lieux publics ainsi que des services. Toutes et tous peuvent être affectés par la discrimination et le racisme, notamment en milieu de travail, à l'école et dans l'espace numérique. Puisque les préjugés et les stéréotypes qui alimentent souvent ces comportements sont fréquents, il importe de lutter contre ces jugements erronés et de veiller à ce qu'ils ne dictent pas l'état de nos relations sociales.

L'intégration nationale exige donc une lutte active contre la discrimination et le racisme, qui limitent l'égalité à laquelle ont droit l'ensemble des Québécoises et des Québécois. Sans une attention adéquate, ces sources d'exclusion risquent de compromettre le vivre-ensemble et les relations interculturelles au Québec. Les conséquences sur le plan humain peuvent contribuer au repli identitaire de part et d'autre, à l'effritement des relations sociales et à la montée des tensions.

L'intégration nationale insiste sur la nécessité de lever les barrières de l'incompréhension mutuelle en favorisant les rapprochements et la mobilisation collective. Face aux défis d'aujourd'hui, la mobilisation collective est indispensable pour assurer la pleine participation des personnes de toutes origines à l'essor de la société québécoise de même que le renforcement de la culture québécoise. Les municipalités²¹, les agglomérations, les communautés métropolitaines ainsi que les organismes d'action communautaire et d'action communautaire autonome jouent un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs de l'intégration nationale, étant donné leur capacité d'intervention à une échelle où les Québécoises et Québécois se côtoient, cohabitent et interagissent. Grâce à leur connaissance des réalités locales, ces acteurs sont bien placés pour poser des gestes d'accueil et d'hospitalité à l'égard des personnes immigrantes et mettre en place des projets favorisant le vivre-ensemble et des occasions d'interactions significatives. En outre, l'ampleur des défis nécessite une prise en compte de l'intégration nationale par l'ensemble des institutions et des organismes de la société québécoise.



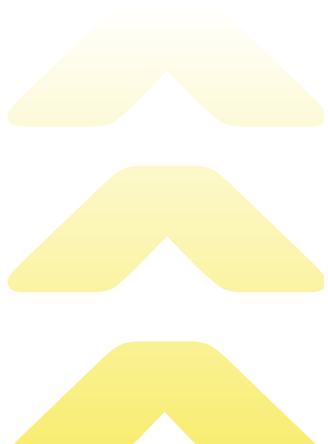
21. Cette expression englobe tant les municipalités locales que les municipalités régionales de comté de même que la Ville de Québec en tant que Capitale-Nationale et la Ville de Montréal en tant que métropole.

Des aptitudes citoyennes à renforcer

Les objectifs communs énumérés précédemment étant de nature sociale et culturelle, leur atteinte repose sur la mobilisation et la participation de la population. Celle-ci doit pouvoir acquérir, renforcer, partager et transmettre quatre aptitudes qui favorisent la concrétisation de ces objectifs collectifs :

- être solidaires et engagés pour la vitalité et la pérennité du caractère distinct et francophone du Québec;
- être renseignés sur la culture commune du Québec et être capables d'y participer et de l'enrichir;
- être capables d'interagir positivement avec des Québécoises et des Québécois de différentes origines;
- être accueillants et généreux à l'égard des personnes immigrantes et être mobilisés pour favoriser la pleine participation, en français, de toutes et de tous à la vie collective.

Si plusieurs Québécoises et Québécois possèdent déjà ces aptitudes, il est désormais plus complexe de préserver la cohésion sociale nécessaire au fonctionnement démocratique de la société québécoise et à la continuité de son caractère distinct et francophone en Amérique du Nord. Des occasions supplémentaires doivent donc être présentées dans les différentes dimensions de la vie collective afin de soutenir l'acquisition, le partage et la transmission de ces aptitudes. Il est du devoir de l'État québécois, de ses ministères et organismes ainsi que de ses partenaires d'offrir une multitude d'occasions pour favoriser le développement des aptitudes visées.



CHAPITRE 4 :

Des leviers d'action pour faire vivre l'intégration nationale

La mise en place du Parcours d'intégration nationale : un accompagnement continu tout au long de la vie et dans ses différentes dimensions

L'atteinte de la visée et des objectifs de l'intégration nationale est tributaire, notamment, d'une population mobilisée et participative. Cette population doit posséder des aptitudes étroitement liées aux objectifs de l'intégration nationale. Bien que ces aptitudes soient déjà présentes à plusieurs égards et qu'elles puissent être développées dans de nombreux contextes, particulièrement en milieu scolaire, les Québécoises et les Québécois doivent pouvoir les acquérir, les renforcer, les partager et les transmettre dans toutes les dimensions de la vie collective et à toutes les étapes de leur cheminement personnel dans la société. Il revient à l'État québécois, en mobilisant l'expertise de ses partenaires, d'offrir une multitude d'occasions pour soutenir le développement de ces aptitudes. Pour ce faire, il doit mieux structurer ses interventions sur les thèmes qui touchent à l'intégration nationale et qui sont présentement menés par différents acteurs de l'administration.

La première intervention consistera à mettre en place un parcours d'intégration nationale sous la forme d'un accompagnement continu des Québécoises et des Québécois tout au long de la vie et dans ses différentes dimensions. Ce parcours articulera une vision structurée et coordonnée des différentes parties prenantes au contrat social dans le but de concrétiser l'intégration nationale et de renforcer le vivre-ensemble. Il offrira différentes occasions d'acquérir, de renforcer, de partager et de transmettre les aptitudes citoyennes qui sont les corollaires des objectifs et de la finalité de l'intégration.

Les occasions de développement des aptitudes citoyennes visées devront être offertes dans tous les aspects de la vie collective, soit les dimensions :

- linguistique;
- culturelle;
- économique;
- communautaire;
- citoyenne;
- identitaire.

Le parcours sera découpé en quatre grandes phases temporelles, qui correspondent à des étapes typiques d'un cheminement de vie, lors desquelles seront proposées différentes occasions de développement des quatre aptitudes :

- l'étape des premières expérimentations;
- l'étape d'apprentissage;
- l'étape de consolidation;
- l'étape de perfectionnement et de transmission.

L'État québécois et ses partenaires s'assureront que différents types d'occasions sont offerts à l'ensemble des Québécoises et des Québécois :

- des occasions formelles – offertes par des institutions éducatives ou des établissements d'enseignement reconnus dans le cadre de programmes éducatifs, pédagogiques ou de formations;
- des occasions organisées – offertes par des acteurs de la société (publics et privés) qui mettent en place des activités visant le développement des quatre aptitudes citoyennes;
- des occasions informelles – offertes dans différents lieux et environnements propices au développement des quatre aptitudes, sans organisation officielle.

De plus, l'État québécois devra assurer un équilibre entre les différents types d'occasions. Certaines occasions d'**information** devront permettre de conscientiser et de sensibiliser la population à l'intégration nationale. D'autres offriront des possibilités de **formation** pour approfondir la compréhension des tenants et aboutissants de l'intégration nationale et des aptitudes citoyennes afférentes. Ultimement, il sera primordial de traduire les connaissances en compétences réelles en multipliant les occasions d'**interactions et de mixité culturelles** entre les personnes de différentes origines : les personnes immigrantes, les personnes s'identifiant à des minorités culturelles et celles s'identifiant à la majorité francophone.

Les personnes immigrantes qui intégreront la société québécoise se verront offrir un plan d'accompagnement adapté à l'étape de vie où elles se trouvent. L'objectif est de s'assurer que, pendant les premières années suivant leur arrivée au Québec, elles et leurs familles bénéficient d'une variété d'occasions de développement des quatre aptitudes visées et, pour un certain temps, d'un parcours plus personnalisé.

Au fil du temps, le parcours d'intégration nationale pourra être modifié, voire bonifié afin d'assurer la pertinence constante des interventions de l'État québécois et de ses partenaires. Les occasions offertes aux Québécoises et aux Québécois seront ainsi en phase avec les besoins de la société au regard de l'intégration nationale.

L'exemplarité de l'État québécois et de ses partenaires

L'État québécois est le principal levier dont s'est dotée la nation québécoise pour veiller à la cohésion sociale du Québec, à l'épanouissement collectif et à la prospérité de la culture québécoise. Puisqu'il occupe un rôle central dans l'atteinte des objectifs de l'intégration nationale, l'État québécois doit affirmer son leadership en faisant preuve d'exemplarité sur ces questions. Cette exemplarité implique qu'il assure la concertation interministérielle, intersectorielle et publique pour déployer ses actions et rester bien au fait des réalités du terrain. Il doit également promouvoir l'intégration nationale en renforçant les partenariats de recherche qui permettent de parfaire les connaissances sur le sujet et en favorisant l'acquisition de données statistiques sur la diversité culturelle au Québec.

Pour réussir à mobiliser l'ensemble des acteurs de la société, l'État québécois devra montrer l'exemple en s'assurant que les activités du gouvernement, des ministères et des organismes publics sont conformes à l'intégration nationale et à ses fondements. Il devra veiller à ce que les conditions d'octroi de toute aide financière destinée à soutenir des projets soient compatibles avec l'intégration nationale et ses fondements. Cet exercice devrait mener à une meilleure représentativité de la culture commune par les institutions publiques, ce qui inclut une meilleure prise en compte des besoins différenciés des personnes immigrantes dans leur offre de services ainsi qu'une adaptabilité accrue des services pour favoriser la pleine participation de toutes les personnes. Puisqu'il s'agit d'un nouveau modèle qui est mis en place, certains ajustements pourront être apportés au cours des prochaines années pour assurer l'exemplarité. À cet égard, les organisations subventionnaires seront invitées à faire la promotion du modèle d'intégration du Québec auprès des organisations subventionnées dans le cadre des ententes de financement à venir.

De plus, en matière d'ententes intergouvernementales, les ministères et organismes publics québécois devront veiller à ce que les conditions d'octroi de toute aide financière fédérale soient compatibles avec l'intégration nationale et ses fondements. Ils devront tenir compte du respect de ce modèle avant de recommander l'approbation d'une entente par le gouvernement ou de formuler leur avis au ministre des Relations canadiennes, conformément aux dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*. Ce devoir d'exemplarité de l'État commande aussi la collaboration des organisations partenaires du gouvernement afin de les sensibiliser au modèle d'intégration nationale et les inciter à en faire la promotion auprès du gouvernement fédéral. À terme, par l'entremise de cette sensibilisation, les organisations québécoises qui soumettront des projets au gouvernement fédéral afin d'obtenir du financement le feront avec le souci de promouvoir le modèle d'intégration québécois.

L'intégration à la nation québécoise constitue un objectif commun et un engagement partagé entre l'État du Québec et toutes les personnes qui y vivent. Ce faisant, l'État québécois est désormais responsable de s'acquitter de certains devoirs et de prendre des mesures visant à faire du Québec une société qui favorise le vivre-ensemble en français et le partage d'une culture commune rassembleuse. Le système d'éducation peut jouer un rôle clé dans le déploiement de l'intégration nationale et dans la capacité de l'État à mener des actions efficaces et cohérentes. La concertation locale et régionale, les milieux de travail, communautaires et associatifs de même que les espaces publics et communs, où les personnes interagissent, sont également des lieux névralgiques de transformations culturelles, sociales et politiques qu'il faut prendre en considération²². Cette variété de lieux physiques, ancrés dans le monde réel et non limités à l'espace numérique, met en évidence la nature des interactions à privilégier, soit les rencontres en personne, les activités collectives et conviviales et les expériences partagées. En plus de se côtoyer dans leurs milieux de travail et d'étude, les Québécoises et les Québécois de toutes origines se rencontrent et se solidarisent avec la pratique des arts, des loisirs, des sports, de l'activité physique et du plein air.

22. Conseil de l'Europe. *La cité interculturelle pas à pas – Guide pratique pour l'application du modèle urbain de l'intégration interculturelle*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2019, p. 11. Voir aussi : Annick Germain, « Une ville inclusive est-elle une ville sans exclusion ? Lorsque la diversité vivifie ou fatigue... », dans *Le développement d'institutions inclusives en contexte de diversité*, sous la dir. de Marie Mc Andrew, Maryse Potvin et Corina Borri-Anadon, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, p. 27-43.

Ainsi, la présente politique sera appliquée grâce à la concertation de plusieurs champs de mission de l'État. Elle ralliera, bien entendu, la langue française, la culture, la laïcité, l'éducation, l'immigration, la francisation et l'intégration, mais aussi les autres champs de mission qui concernent le dynamisme de la société québécoise et le soutien des personnes, tels que l'économie, le numérique, le travail, l'emploi, la solidarité sociale, l'enseignement supérieur, la santé, les services sociaux, la sécurité publique, les affaires municipales, la famille, le sport, le loisir, de même que les relations canadiennes, les relations internationales et la francophonie. La Politique pourra également compter sur les secteurs clés de l'État, qui sont cruciaux pour la cohésion sociale et qui déploient déjà des efforts importants visant l'apprentissage du vivre-ensemble, le développement du sentiment d'appartenance au Québec, l'intégration et la pleine participation à la société, soit les réseaux de l'éducation, les municipalités, les services de soutien à l'employabilité, à l'accès à l'égalité en emploi²³, la reconnaissance des compétences et les secrétariats de mission du gouvernement²⁴.

Une gouvernance axée sur l'atteinte des objectifs, la cohérence dans le partage des responsabilités et l'efficacité des actions

D'abord, il importe d'affirmer clairement la responsabilité de l'État québécois comme acteur central chargé d'exercer le leadership nécessaire pour concrétiser la vision de la Politique : s'engager collectivement à faire du Québec une société qui favorise le vivre-ensemble en français et le partage d'une culture commune rassembleuse.

En tant que responsable de l'application de la *Loi sur l'intégration à la nation québécoise* (chapitre I-14.02), le ministre de la Langue française instituera un dispositif de gouvernance adapté et agile qui aura pour mandat de mobiliser et de concerter les actions des différents partenaires de l'État.

23. L'engagement du Québec en faveur de l'accès à l'égalité en emploi et toutes les mesures actuellement en œuvre pour favoriser l'employabilité des personnes immigrantes illustre bien que l'intégration économique demeure l'une des plus importantes dimensions de l'intégration. Malgré cela, d'importants défis demeurent puisque plusieurs indicateurs documentent une participation inégale au marché du travail, notamment pour les femmes immigrantes et s'identifiant à des minorités culturelles. En effet, historiquement et malheureusement encore aujourd'hui, leur taux de chômage est supérieur à celui de l'ensemble de la population et leur taux d'emploi est inférieur, et ce, même à scolarité égale, qu'elles soient immigrantes ou non. L'intégration économique des personnes immigrantes et les mesures d'employabilité doivent faire l'objet d'une attention particulière, particulièrement la situation des femmes immigrantes. Les employeurs et les acteurs économiques doivent être mobilisés dans une optique d'accueil, d'hospitalité et de développement économique, car il a été démontré que la participation économique des personnes immigrantes contribue à la prospérité du Québec par leurs compétences, par leur apport financier, leur apport aux affaires et à l'entrepreneuriat, ainsi que par leur participation à la vie collective.

24. Plusieurs unités administratives de l'État sont spécialisées dans la lutte contre les discriminations et dans le soutien à la pleine participation des Québécoises et des Québécois, par exemple le Secrétariat à la condition féminine, le Bureau de coordination de lutte contre le racisme et le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise. De plus, la contribution du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit sera cruciale pour assurer que le déploiement de l'intégration nationale n'affecte pas les droits spécifiques des peuples autochtones du Québec et qu'il respecte la relation de nation à nation entre l'État québécois et les communautés autochtones.

Il s'agit d'un changement de paradigme important, découlant de l'adoption de l'intégration nationale comme nouveau modèle d'intégration, de vivre-ensemble et de développement culturel. Historiquement, le Québec a privilégié une approche qui circonscrivait les questions d'intégration et de vivre-ensemble au mandat de l'immigration²⁵. Cette approche, qui a pu être utile dans le cheminement collectif vers l'adoption de l'intégration nationale, induisait une conception trop étroite du vivre-ensemble au Québec. En effet, en focalisant l'attention sur la question immigrante, elle en venait à attribuer les problèmes de cohésion sociale et de vivre-ensemble à l'immigration et, donc, à une diversité culturelle extrinsèque. Or, l'intégration nationale adopte une perspective plus englobante. Elle interpelle autant les personnes s'identifiant à une minorité culturelle que celles s'identifiant à la majorité francophone, qu'elles soient nées au Québec ou ailleurs. Elle s'articule autour de la culture commune, qui constitue le socle sur lequel l'ensemble des Québécoises et des Québécois bâtissent une nation unie. Puisque le français, en tant que langue officielle et commune, est le principal véhicule de la culture québécoise, il est nécessaire que l'intégration nationale se déploie dans le cadre d'un mandat ministériel élargi et structuré selon le caractère distinct et francophone du Québec. Cette approche aura aussi pour avantage d'assurer une cohérence entre les visées de la *Loi sur l'intégration à la nation québécoise* et celles de la *Charte de la langue française*, deux pièces législatives importantes en matière de vivre-ensemble démocratique et d'intégration à la nation québécoise.

En confiant la responsabilité du modèle d'intégration à la nation québécoise au ministre de la Langue française, l'État du Québec réaffirme son désir de protéger et de promouvoir la culture commune. Ce choix renforce également le message selon lequel l'intégration nationale est un objectif commun et un engagement partagé entre l'État du Québec et toutes les personnes qui y vivent. En somme, l'intégration nationale ne se limite pas à l'harmonisation avec les valeurs, la langue et l'identité québécoises; elle cherche à établir un projet de société qui assure l'avenir du français comme langue commune et qui garantit la pérennité et la vitalité de la nation québécoise.

25. Cette approche ne visait pas les relations avec les nations autochtones ni les relations avec la communauté québécoise d'expression anglaise, qui relèvent d'unités administratives distinctes.


BÂTIR
ensemble
notre
culture
commune

Politique sur
l'intégration nationale